COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

C.P.S. N° 33 - 7 frs

5 JUIN 1990

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE (POUR LA RECONSTRUCTION DE LA IVe INTERNATIONALE)

DÉCLARATION DU COMITÉ POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER RÉVOLUTIONNAIRE (LA RECONSTRUCTION DE LA IVe INTERNATIONALE)

DES RÉGIMES AU SERVICE DE L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS...

Dans toute l'Afrique les masses veulent chasser du pouvoir les gouvernements agents de l'impérialisme qui les exploitent, les pillent, les oppriment et les affament. Les pays de l'Afrique noire de l'ancien empire colonial français ne font pas exception.

Les gouvernements au pouvoir sont des instruments du capitalisme français. Les gouvernements français, le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson, comme ses prédécesseurs, les soutiennent et les manipulent. Les Abdou Diouf au Sénégal, Félix Houphouet-Boigny en Côte d'Ivoire, Biya au Cameroun, Mobutu au Zaïre, Omar Bongo au Gabon, etc, sont au service du capitalisme français dont les forces armées stationnent en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Centre Afrique, au Gabon et sont prêtes à intervenir sur n'importe quel point de l'ancien empire colonial français de l'Afrique noire. D'autres forces d'intervention peuvent, à tout moment, être envoyées de France.

...PILLARDS ET ASSASSINS

Voici ce que le quotidien "Libération" du 28 mai écrit :

> *«Trois décennies durant, avec diverses variantes idéologiques ou locales, ils ont régné sans partage sur leurs pays, avec la bénédiction de l'ancienne métropole. Aujourd'hui, ils sont contestés par la rue comme jamais auparavant.*
>
> *Le pouvoir était devenu la voie royale de l'enrichissement individuel, certains chefs ayant accumulé des fortunes personnelles égales au montant de la dette extérieure de leur Etat.*
>
> *Le népotisme était le pendant logique de l'absence de contrôle démocratique et de la corruption. Le pouvoir devenait une affaire de famille et le lieu de naissance du président le centre du monde (Yamoussoukio, Gbadolite, Franceville, etc...). Un féroce appareil répressif, l'indispensable complément de tout ce qui précède. L'abominable massacre à l'arme blanche le 10 mai, de plusieurs dizaines d'étudiants de Lubumbaschi au Zaïre, par des unités spéciales, montre que ces pouvoirs sont prêts à tout face à la contestation».*

La chute du cours des matières premières, des prix du cacao, des cours du pétrole (ces derniers pour des pays comme le Gabon) a été une catastrophe. Elle a frappé surtout la population la plus pauvre. L'endettement s'est multiplié. Mais à cela se sont ajoutées *«des dépenses somptuaires comme la basilique de Yamoussoukio, réplique africaine grandeur nature de Saint Pierre de Rome, esplanade en marbre comprise».*

GABON, L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS INTERVIENT

Des renforts français ont été envoyés au Gabon. L'évacuation des ressortissants français à bon dos. Il s'agit de protéger le régime et surtout les intérêts impérialistes français quitte à massacrer les Gabonais qui se soulèvent contre le tyran Bongo, pillard et assassin au service de l'impérialisme français.

RETRAIT IMMÉDIAT DE TOUTES LES TROUPES FRANÇAISES D'AFRIQUE NOIRE ET EN PARTICULIER DU GABON

Telle est l'exigence qui doit monter de tout le mouvement ouvrier français en direction du gouvernement. Le PS et le PCF doivent l'exiger. Mais il appartient au mouvement syndical de faire entendre cette exigence avec toute la force nécessaire.

DIRIGEANTS DES CONFÉDÉRATIONS, DES FÉDÉRATIONS, DES SYNDICATS, EXIGEZ DU GOUVERNEMENT : RETRAIT IMMÉDIAT DES TROUPES FRANÇAISES D'AFRIQUE.

Le 29 mai 1990

ÉDITORIAL

RACISME

«Le capitalisme en déclin a déchaîné partout un nationalisme exacerbé dont l'antisémitisme est un aspect. La question juive est devenue particulièrement grave dans le pays capitaliste le plus développé d'Europe, l'Allemagne»

écrivait Trotsky en janvier 1937. Les persécutions des juifs se sont amplifiées jusqu'à devenir un gigantesque holocauste. Le racisme nazi s'est acharné principalement, mais pas seulement, contre eux. A la fin de la IIe guerre mondiale, la plupart des juifs ont cru voir dans la constitution de l'Etat d'Israël une solution à la "question juive".

Trotsky écrivait encore :

«Les faits quotidiens démontrent que le sionisme est incapable de résoudre la question juive. Le conflit entre juifs et arabes de Palestine prend un caractère toujours plus tragique et toujours plus menaçant. Je ne crois absolument pas que la question juive puisse être résolue dans le cadre du capitalisme pourrissant et sous le contrôle de l'impérialisme britannique.»

Les vociférations des dirigeants et des militants du Front National attisent le racisme et donc l'antisémitisme. Les manifestations d'antisémitisme, comme celle qui a eu lieu dans la nuit du 10 au 11 mai au cimetière de Carpentras, n'en sont pas moins des expressions de la crise de la société bourgeoise, ainsi que le sont toutes les manifestations racistes.

D'autant plus tragique est le massacre de la journée du 21 mai à Gaza et en Cisjordanie : plus de 500 palestiniens blessés, au moins 15 tués. Ce n'est pas un mauvais coup du sort. En 1947, le mandat britannique sur la Palestine a pris fin. L'ONU a reconnu l'Etat d'Israël. Cet Etat s'est constitué en expropriant et en chassant de leur pays des millions de palestiniens, en faisant appel à une émigration juive massive, en développant un virulent racisme anti-arabe. Quatre guerres anti-arabes, l'écrasement sous sa botte des palestiniens demeurés en Palestine n'ont pu asseoir et stabiliser l'Etat d'Israël. Le peuple palestinien n'a cessé de combattre pour récupérer son pays et donc éliminer l'Etat d'Israël. Depuis deux ans et demi, l'Intifada se poursuit en Cisjordanie et à Gaza. Pour durer encore, reculer l'échéance de son effondrement, face à la détermination du peuple palestinien, l'Etat d'Israël n'a qu'un moyen : la répression, la terreur, les massacres. En deux ans et demi, l'armée et les colons d'Israël ont tué 700 Palestiniens sur une population de 1,4 millions d'habitants et fait des blessés par milliers et par milliers. Né du racisme, l'Etat d'Israël développe le racisme anti-arabe et nourrit le racisme anti-juif. C'est une confirmation : la question juive ne peut être résolue dans le cadre du capitalisme pourrissant et sous le contrôle de l'impérialisme américain, qui a relayé l'impérialisme anglais au Moyen-Orient et se sert de l'Etat d'Israël.

CONSENSUS

Les manifestations barbares d'antisémitisme du cimetière juif de Carpentras ont été saisies comme l'occasion d'une manifestation d'unité nationale et toute manifestation d'unité nationale est par définition subordination à la classe dominante, la bourgeoisie. La résurgence du racisme, dont l'antisémitisme est un aspect, témoigne de la profondeur de la crise de société bourgeoise. Mais la défense de cette société peut néanmoins prendre les couleurs d'un prétendu anti-racisme. Mitterrand, Rocard, les ministres du gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson, le RPR, l'UDF, les centristes, le PS, le PCF, la LCR, le MPPT, les centrales et organisations syndicales ont tous appelé et participé *«à la manifestation silencieuse organisée par le CRIF le 14 mai à Paris»*. Le Front National ouvertement raciste ne pouvait que se tenir à l'écart. Cette manifestation d'Union Nationale est venue au bon moment.

La crise du PS, la chute de la cote dans les sondages de Mitterrand et de Rocard, confirment ce que montrent depuis longtemps les résultats des élections générales et partielles : la politique du gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson, coupe le PS, en principe pilier de ce gouvernement, de sa base électorale et le précipite vers une catastrophe. En même temps, les partis bourgeois, le RPR et l'UDF, sont déchirés et incapables d'assurer pour l'instant le pouvoir. Eviter une crise politique gouvernementale et étatique majeure exige, à tout le moins, un consensus entre les partis et organisations ouvrières (partis et syndicats) liés à la société bourgeoise et la défendant et les organisations et partis bourgeois. Tel est d'ailleurs le sens profond de l'orientation dite "d'ouverture au centre" que Mitterrand suit depuis les élections présidentielles de 1988.

Dès l'ouverture de la session parlementaire de printemps, Michel Rocard s'est efforcé de jeter des ponts entre son gouvernement et l'opposition à l'Assemblée Nationale. Il a organisé le 3 avril une première table ronde et il a invité l'opposition à y participer. Le thème : la lutte contre le racisme. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac n'ont pas voulu répondre à cette invitation. Mais les groupes UDF et RPR ainsi que les centristes étaient présents en tant que groupes. En dépit des engagements pris le matin au cours d'une réunion des dirigeants du PS répondant aux exigences de l'opposition, dès l'ouverture de la "table ronde", Michel Rocard a lié la lutte contre le racisme à la question de l'émigration. Dans son introduction il a dit : *«le gouvernement n'entend pas se préoccuper du seul racisme sans se soucier de l'émigration»*. Autrement dit la lutte contre le racisme s'identifie à celle contre l'émigration. Concrètement, la "table ronde" n'a pas abouti à grand-chose. Ce n'était pas son rôle. Il s'agissait d'inaugurer une nouvelle forme de concertation entre le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson et l'opposition.

LA VÉRITABLE LUTTE CONTRE LE RACISME

A cette réunion, Rocard a proposé à l'opposition de tenir une nouvelle "table ronde", sur l'émigration cette fois, en vue de préparer un débat parlementaire dont la date a été fixée au 22 mai. Mais quel peut être "l'apport" de l'opposition en ce qui concerne l'émigration ? Le samedi 31 mars et le dimanche 1er avril, elle a tenu des "Etats généraux" sur ce problème. RPR, UDF, centristes se sont prononcés : pour la réforme du code de la nationalité, les jeunes nés en France de parents étrangers ne deviendraient plus automatiquement français à leur majorité, ils devraient en faire la demande entre 16 et 21 ans ; pas question d'accorder le droit de vote, même aux municipales, aux étrangers ; retour à l'intégralité de la loi Pasqua ; réforme du droit d'asile pour qu'il ne soit pas détourné ; suppression du droit des familles de se regrouper au bout d'un an de séjour en France du chef de famille ; ce droit serait réservé aux émigrés titulaires d'une carte de long séjour en France (10 ans) ; les *«avantages sociaux qui correspondent aux principes de solidarité nationale et qui sont financés sur le budget de l'Etat... comme c'est le cas aujourd'hui, ... peuvent être légitimement liés à des conditions de résidence et de réciprocité»* ; etc, etc...

La seconde "table ronde" sur l'émigration n'a pas eu lieu à la date prévue. Le 3 mai, les députés du PS et du PCF ont voté en commun une loi renforçant la législation contre la propagande anti-raciste. Son projet émanait du groupe du PCF à l'Assemblée Nationale. Le gouvernement l'a amendé. Cette loi crée une nouvelle peine : *«la privatisation du droit d'être éligible et du droit d'être appelé ou nommé aux fonctions de juré et aux emplois de la fonction publique»*, frapperait ceux qui pratiqueraient la discrimination raciale à l'emploi, l'incitation à la discrimination, à la haine et à la violence raciales. Le maximum de cette peine est de cinq ans. Son application est laissée à l'appréciation des juges. La contestation des *«crimes (hitlériens) contre l'humanité»* devient un délit passible d'un mois à un an de prison, de 2000 à 300 000 francs d'amende. Toutefois un directeur de publication, ou un journaliste, ne pourront être privés de leurs droits civiques en cas de condamnation pour provocation à la discrimination raciale. Le RPR, l'UDF, les centristes ont mené, sous l'aiguillon du Front National, grand tapage contre cette loi. A la suite de son adoption, ils ont décidé de ne pas participer à la "table ronde" sur l'émigration qui devait se tenir le 16.

Répétons-le après Trotsky : le racisme est une des manifestations de la décadence de la société bourgeoise. Que valent les mesures répressives dont l'application dépend de l'Etat bourgeois, de la société bourgeoise, lesquels précisément, engendrent et nourrissent le racisme ? La seule solution c'est de balayer l'Etat bourgeois, la société bourgeoise et de constituer un authentique Etat ouvrier qui s'engage sur la voie menant au socialisme. Il est nécessaire d'être plus précis. En France, au moment actuel, le racisme menace, principalement, les émigrés. C'est une conséquence directe du chômage qui officiellement touche plus de deux millions et demi de travailleurs, de la remise en cause des acquis et des conquêtes de la population laborieuse. Les émigrés sont les boucs émissaires de la crise du régime capitaliste.

> *«Lorsque les capitalistes ont besoin d'une main d'œuvre surexploitable à merci, aucune limite n'est fixée à l'émigration. Lorsqu'ils en disposent suffisamment selon leurs besoins, les émigrants n'ont plus le droit de franchir les frontières françaises. La classe ouvrière ne saurait adopter ces vues. Les travailleurs émigrés sont les frères de classe des travailleurs nés en France, ce sont des exploités ou des exploités potentiels. Dès lors, il faut combattre pour qu'ils aient les mêmes droits économiques, sociaux et politiques, de migration que les travailleurs nés en France.*
>
> *Il y a une vraie question : celle du chômage. Mais le véritable responsable du chômage, c'est le régime capitaliste. Travailleurs nés en France ou à l'étranger ont à le combattre, à le renverser, à édifier un mode de production sociale fonctionnant pour satisfaire les immenses besoins sociaux des masses populaires»* (CPS n° 31, 27 janvier 1990).

Ce n'est certainement pas en votant des lois prétendument anti-racistes et en même temps en cherchant à réaliser un consensus avec les partis de la Ve République contre l'émigration, que le racisme sera éradiqué.

LE JEU PARLEMENTAIRE

A peine la loi anti-raciste a-t-elle été votée que Jacques Chirac est parti en campagne pour que l'opposition dépose une "motion de censure" contre le gouvernement. Les conséquences des lois d'amnistie des délits politico-financiers font scandales. En leur nom, la cour de cassation a prononcé nombre de non-lieu dont ont bénéficié des politiciens mouillés dans des affaires de fausses factures. D'autres, comme Nucci, mouillé dans l'affaire du "Carrefour du développement", sont relaxés. En réaction et pour protester, des juges ont refusé de condamner des fraudeurs fiscaux ou ont libéré des personnes détenues pour escroquerie ou vol. Le RPR, l'UDF, les centristes ont, au nom de la "morale politique", choisi ce terrain d'attaque contre le gouvernement. Pendant plusieurs jours la direction du PCF a fait régner un faux suspense : votera, votera pas la mention de censure ? Au dernier moment, le CC du PCF a décidé que ses députés ne la voteraient pas. Elle a été repoussée. "L'Humanité" du 10 mai a titré : *«La manœuvre politicienne de la droite déjouée - La propreté politique est l'affaire du peuple»*.

Ce faux orage dissipé, la manifestation d'union nationale du lundi 14 mai, soi-disant contre le racisme et l'antisémitisme, a rassemblé tout ce beau monde, du PCF au RPR, avec la participation en vedette du gouvernement et de François Mitterrand. (A noter que la LCR et le MPPT ont appelé à y participer). Le "dialogue" pouvait être renoué. Toute la presse bien inspirée y a appelé. A la suite de cette manifestation, Jean-Marc Colombani a écrit dans "Le Monde" du 16 mai :

> *«Pour marquer vraiment un coup d'arrêt, il faudrait qu'existe de part et d'autre la volonté de protéger la société civile contre ses propres dérives, et de saisir l'occasion pour restaurer la confiance que doit inspirer la société politique. Pour y parvenir, il serait souhaitable de convenir que les préoccupations tactiques ne doivent pas se chercher des prétextes dans les enjeux aussi considérables et aussi risqués que l'immigration. Il faudrait que le gouvernement agisse enfin fortement contre toutes les pauvretés et que la droite coupe*

vraiment tous les ponts avec l'extrême droite ; ou peut être encore que la gauche réfléchisse en termes d'unité nationale plutôt que de se contenter, comme elle le fait, de spéculer sur les divisions de la droite».

A la demande de l'opposition, Michel Rocard a repoussé la date de la seconde "table ronde" sur l'émigration au 29 mai, après le débat du 22 sur cette même question. A l'occasion de ce débat, l'opposition a exhibé son arsenal anti-émigrés à connotation raciste y compris la création d'un *«office de répression de l'immigration clandestine»*. En attendant, la direction du PS a rempli une des conditions que le RPR, l'UDF et les centristes ont posé à leur participation à la "table ronde" du 29 mai : faire une déclaration solennelle par laquelle elle renonce à déposer et à voter, au cours de cette législature, une loi qui donne le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, aux émigrés.

Finalement, l'opposition a décidé de participer à cette "table ronde". Elle y a exposé son programme anti-émigrés. L'accord ne s'est pas fait. Mais en pratique, le gouvernement a décidé de poursuivre l'application d'une politique qui reprend toute une série de points que développe l'opposition.

La session de printemps a illustré le jeu que mènent réciproquement le gouvernement, le PCF, l'opposition. Comme il a été mentionné plus haut, députés du PS et du PCF ont voté ensemble la loi "réprimant la propagande raciste", l'opposition votant contre. Le 25 avril, le projet de loi comportant une révision de la constitution qui permette aux particuliers la "saisine" du Conseil constitutionnel, a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale : une partie de l'opposition a voté pour ; les députés du PCF ont voté contre. Autre procédé : la loi transformant la Régie Renault en société mixte dont l'Etat détiendra 75 % et Volvo 25 %, étape vers sa privatisation totale, a été adoptée par l'utilisation de l'article 49 ter. Pour donner une apparence de justification à l'utilisation de l'article 49 ter par le gouvernement, le groupe du PCF à l'Assemblée Nationale a présenté 1300 amendements. Ainsi, tout débat a été court-circuité. Le sujet était délicat, le développement d'une discussion aurait pu faire surgir des oppositions au sein du groupe PS. Il fallait l'éviter. La loi sur les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale par un vote commun du PS et du PCF, tandis que celle sur les PTT a été adoptée par un vote commun des députés du PS et des centristes. Les exemples pourraient être multipliés. Au moment actuel, la bourgeoisie n'a pas les moyens de mettre en place, sans crise politique grave, un autre gouvernement que le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson. Mais ce gouvernement est faible, vacillant. Il faut pourtant qu'il dure et fasse son boulot.

C'est à quoi concourent l'opposition et le PCF.

LES DIFFICULTÉS DE LA "PARTICIPATION"

A l'ordre du jour de la cession parlementaire de printemps figuraient d'importants projets de loi livrant au capital des entreprises comme la Régie Renault ou agressant directement la classe ouvrière. Parmi ceux-ci : le projet de loi Quilès sur les PTT, le projet de loi sur le "travail atypique", d'autres encore. Pour les faire passer, les manœuvres parlementaires ne pouvaient suffire. Il fallait surtout que les appareils des centrales et organisations syndicales paralysent la classe ouvrière. Rappelons pour mémoire une fois encore :

✷ 17 novembre 1988, toutes les directions des fédérations de fonctionnaires (sauf celle de la CGT) signent l'accord sur les salaires pour 1988 et 1989, des travailleurs de la fonction publique. Ils prétendent mensongèrement que les augmentations sont prévues en niveau et non plus en masse et que l'accord comprend une clause de rattrapage. Il abandonnent la revendication du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 1982. Ils signent cet accord afin de briser la mobilisation des travailleurs de la fonction publique qui s'amorçait.

◆ Participation à la discussion sur la prétendue revalorisation des qualifications des enseignants de toutes les directions syndicales de la FEN. Qu'elles soient UID ou U&A, toutes ont signé le relevé de conclusions.

◆ Participation des dirigeants de la FEN et de ses syndicats à l'élaboration de la loi d'orientation de Jospin réformant l'enseignement public.

◆ Participation des dirigeants de toutes les fédérations des PTT aux discussions préparatoires à la loi Quilès.

◆ Parallèlement, le CNPF a engagé des discussions auxquelles tous les dirigeants des confédérations ont participé sur ses revendications, dont celle concernant le "travail atypique".

Beaucoup d'autres exemples pourraient être cités.

Mais la collaboration **ouverte** des dirigeants des confédérations et des fédérations syndicales à la politique si brutalement pro-bourgeoise et anti-ouvrière du gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson a ses limites. Poursuivre ouvertement cette collaboration met en effet en cause les rapports entre la base déjà très étroite des confédérations et organisations syndicales et les appareils de celles-ci. Les dirigeants des fédérations de fonctionnaires FO et CGT ont refusé de signer le relevé de conclusions des discussions entre le gouvernement et les dirigeants syndicaux concernant les classifications dan la fonction publique. Les fédérations des PTT, FO et CGT, ont dénoncé le projet de loi Quilès. Enfin, l'ensemble des dirigeants des fédérations de fonctionnaires, qui ont signé l'accord salarial du 17 novembre, ont réclamé du gouvernement un modeste réajustement de 1,7 % des salaires pour que ceux-ci, en fin d'application de l'accord, rattrapent l'indice officiel des prix. Durafour a fait valoir qu'il n'y avait pas d'indexation des salaires sur les prix dans l'accord du 17 novembre 1988. En réplique, les dirigeants syndicaux ont, d'un commun accord, boycotté le première réunion de discussion préparatoire à la conclusion d'un accord salarial pour 1990.

SURTOUT : NE PAS ATTENTER AU GOUVERNEMENT

Les directions des centrales, des fédérations, des organisations syndicales n'ont pas renoncé pour autant à soutenir le gouvernement et à s'adapter aux exigences du patronat. Ils continuent à siéger dans tous les organismes de participation

existants. Tout autant qu'ils le peuvent, ils freinent et paralysent la classe ouvrière.

En dépit des affirmations de Georges Marchais dans "L'Humanité" du 30 avril *«La bataille pour Renault n'est pas terminée»*, la transformation de la Régie Renault en société mixte est passée comme une lettre à la poste. La façon de procéder du groupe du PCF à l'Assemblée Nationale y est pour beaucoup. Mais elle n'est que le complément à la "participation" des dirigeants des organisations syndicales de chez Renault aux organismes adéquates de cette entreprise, et de la politique de "bouzille" des capacités de combat des travailleurs, que pratique la direction du syndicat CGT qui a permis à la direction de la Régie de licencier, ces dernières années, des dizaines de milliers d'ouvriers.

L'appel des fédérations de fonctionnaires à une grève générale de 24 heures, le 26 avril, des agents de la fonction publique, n'a été que : l'esquisse d'une rupture entre les fédérations de fonctionnaires et le gouvernement ; l'esquisse d'un Front Unique de ces organisations ; l'esquisse d'une mobilisation. Les dirigeants ont tout fait pour réduire au minimum l'ampleur et la portée de cette grève, qu'elle n'ait pas de suite. Ils se sont bien gardés d'appeler en commun l'ensemble des fonctionnaires à manifester à l'Assemblée Nationale, pour imposer aux députés du PS et du PCF, qui y sont majoritaires, de décider la satisfaction des revendications : rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 1982 ; garantie du pouvoir d'achat par l'application de l'échelle mobile des salaires, traitements, retraites.

Ce numéro de CPS consacre des articles particuliers : au projet de loi Quilès et à sa discussion à l'Assemblée Nationale ; au vote de la loi sur les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres ; à l'accord entre les dirigeants des confédérations syndicales (sauf la CGT) et le CNPF sur le "travail atypique" et au vote par l'Assemblée Nationale de la loi qui lui correspond. Le projet de loi Quilès pouvait donner lieu à une puissante mobilisation des travailleurs des PTT, à une formidable manifestation de centaines de milliers d'agents de cette administration. Rarement on aura assisté à un tel sabotage de ces possibilités. Pourquoi ce sabotage ?

Surtout, ne pas infliger de défaite politique sans appel au gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson ; surtout ne pas ouvrir la voie à la constitution d'un gouvernement émanant de la majorité de député du PS et du PCF qui siègent à l'Assemblée Nationale, majorité déclarant l'Assemblée Nationale souveraine, gouvernement répondant devant elle et la population laborieuse et ne comprenant pas de ministres membres d'organisations et partis bourgeois. Quant à la combinaison Gouvernement-CNPF-dirigeants des confédérations sur le "travail atypique", elle a manifestement visé à contraindre les députés du PS qui voulaient réformer plus ou moins le travail précaire, à souscrire aux exigences, dans ce domaine, du CNPF.

POURSUIVRE SUR LA MEME ORIENTATION

Vraisemblablement le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson va parvenir à franchir l'étape de la session parlementaire de printemps, en faisant adopter par l'Assemblée Nationale l'ensemble de ses projets réactionnaires. Pour y parvenir, il a eu recours à des majorités à géométrie variable ou à l'article 49 ter. Le gouvernement et les dirigeants du PS sont parvenus à contenir la crise qui menace de disloquer ce parti. Il n'aurait pu y parvenir sans l'action disloquante et paralysante, pour la classe ouvrière, des appareils syndicaux.

La crise du PS ne s'en poursuit pas moins et les contradictions internes ne cessent de s'accentuer. Le rédacteur parlementaire du "Monde", Jean-Yves Lhormeau, écrivait le 12 avril :

> *«L'accord factice réalisé entre socialistes au lendemain du lamentable congrès de Rennes, n'est qu'un cache-misère. Les travaux de démolitions continuent au PS. Ils commencent allègrement au groupe socialiste à l'Assemblée Nationale où l'on s'organise en courants, sous-courants, tendances et sous-tendances, à tel point que M. Mitterrand pourra dénoncer bientôt (comme il l'avait fait pendant la campagne présidentielle de M. Chirac) "les "clans", "les "bandes" et les factions".»*

Les péripéties de cette session parlementaire n'ont rien arrangé. Par exemple : la renonciation au vote d'une loi donnant le droit de vote aux élections municipales aux émigrés déclenche de sérieux remous dans le PS et dans son groupe parlementaire. Quant à l'opposition, les divisions internes n'y sont pas moindres, entre l'UDF et les RPR, à l'intérieur de l'UDF et à l'intérieur du RPR. L'équilibrisme politique peut-il servir longtemps de méthode de gouvernement ? C'est douteux. En tout cas, le gouvernement est à la merci d'une puissante mobilisation ouvrière qui frappe où la crise politique se noue : à l'Assemblée Nationale. Il faut poursuivre sur l'orientation déjà maintes fois définie :

> *«A l'Assemblée Nationale il y a une majorité de députés du PS et du PCF. Ils ont été élus par la population laborieuse et la jeunesse. Il faut : leur imposer de rompre avec la bourgeoisie, de réaliser le Front Unique ; exiger d'eux qu'ils décident : l'Assemblée Nationale est souveraine ; nous constituons un gouvernement du PS et du PCF émanant d'elle, responsable devant elle et la population laborieuse, sans ministre représentant des organisations et partis bourgeois».*

Toute revendication importante de la classe ouvrière se heurte à la politique gouvernementale et patronale. Arracher les revendications essentielles exige d'infliger une défaite politique sans appel au gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson. L'orientation qui vient d'être réaffirmée inclut l'exigence formulée en direction des dirigeants des centrales, des fédérations des organisations syndicales : rompez avec ce gouvernement ; démissionnez de tous les organismes de participation ; réalisez le front unique ; appelez ensemble à de puissantes manifestations à l'Assemblée Nationale ; réunissez les conditions d'une seule et gigantesque manifestation à l'Assemblée Nationale de l'ensemble des travailleurs de ce pays.

Bien entendu, il ne s'agit pas : de compter sur la bonne volonté des dirigeants, d'espérer qu'ils s'engagent délibérément dans cette politique. Cependant, ils ont dû marquer une certaine distance par rapport à la politique gouvernementale, tout en contribuant en pratique à ce qu'elle puisse s'appliquer. Ce fait est indicatif. Il signifie qu'il leur faut compter avec les réactions des travailleurs et de leur propre base. Dégager toute

initiative des travailleurs exigeant des dirigeants qu'ils pratiquent une politique conforme aux intérêts de la population laborieuse : voilà la tâche. En clair, il s'agit de contribuer à la réalisation des conditions qui feront que, le moment venu, le mouvement des masses submerge tous les obstacles.

SAINTE ALLIANCE POUR UN MAUVAIS COUP : LA LOI QUILES RÉFORMANT LES PTT EST ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 12 mai, en première lecture, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de réforme les PTT présenté par Quilès. Ce texte, qui organise en particulier la séparation des Postes et des Télécommunications et crée un statut particulier pour les agents des PTT, a été voté par 284 députés : 272 députés du Parti Socialiste, 2 députés du groupe bourgeois UDC (dont Raymond Barre) et 10 députés non-inscrits. Le PCF ayant voté contre, et la majorité absolue étant de 289 députés, c'est grâce à l'abstention des groupes bourgeois RPR, UDF et UDC que le projet a pu être adopté. Sauf retournement imprévu, le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson aura donc réussi à faire passer sans difficultés majeures le plus important des projets prévus à cette session parlementaire ; sans même avoir à recourir à l'article 49 ter, il aura fait passer un texte qui porte un coup sévère aux travailleurs des PTT mais aussi à l'ensemble des fonctionnaires.

Alors que le Parti Socialiste est en crise et que le gouvernement est déstabilisé, la question se pose de savoir comment un tel coup à pu être porté.

UNE ATTAQUE D'ENVERGURE

Certes, les PTT ne sont pas, à l'étape actuelle, privatisés. Certes, le texte adopté est en retrait par rapport au projet Prévôt présenté à l'automne, ce dernier étant lui-même en retrait par rapport au projet du ministre chiraquien Longuet. Certes, les agents des PTT demeurent des fonctionnaires. Ce texte ne constitue pas moins une première étape décisive sur la voie du démantèlement et de la privatisation des PTT, sur la voie de la liquidation du statut de fonctionnaire des agents des PTT.

Ce qui était une administration publique est transformée (article 1er) en *«deux personnes morales de droit public, placées sous la tutelle du ministre chargé des Postes et des Télécommunications, qui prennent respectivement le nom de "La Poste" et de "France Télécom" et sont désignés sous le vocable commun d'exploitant public»*.

La porte est ouverte aux capitaux privés : *«chaque exploitant public (...) peut créer des filiales et prendre des participations dans des sociétés, groupements ou organismes ayant un objet connexe ou complémentaire»* (art. 6).

Sa gestion sera calquée sur celle de n'importe quelle entreprise privée : *«chaque exploitant public est doté de l'autonomie financière, assure la gestion de son patrimoine et veille à l'équilibre financier de son activité»* (art. 15), mode de gestion radicalement différent de celui de la fonction publique. L'article 16 précise que *«La comptabilité de chaque exploitant public obéit aux règles applicables aux entreprises de commerce»* et sera redevable de l'impôt sur les sociétés (art. 17).

Les articles 19 et 20 organisent le *«déclassement des biens du domaine public»* affecté à *«titre gratuit»* à ces deux entreprises. Les articles 22 et 23 indiquent que les relations avec les fournisseurs comme avec les usagers *«relèvent du droit commun sous réserve des dispositions législatives particulières qui attribuent compétence à la juridiction administrative»*.

C'est un pan entier de l'administration publique qui est ainsi détruit, remplacé par deux entreprises dont l'Etat est propriétaire tout au moins pour le moment. Ensuite, par le biais des filiales, des prises de participations, des émissions d'actions, ces entreprises pourront être privatisées.

C'est la mise en conformité avec les directives de Bruxelles qui prévoient que ne doivent subsister comme monopole d'Etat, comme fonction publique, que ce qui est organiquement constitutif de l'appareil d'Etat : armée, police, justice, fiscalité... Tout le reste - que l'on baptise souvent "service public" - devant sortir de la fonction publique : postes, chemins de fer, enseignement, santé...

Bien évidemment, ce n'est pas par simple "soumission" à Bruxelles que la bourgeoisie française s'engage dans cette voie : elle y a un intérêt économique immédiat (ce sont des sources de vastes profits) et un intérêt politique que représente la dislocation, l'affaiblissement de cette armée de millions de salariés combattant au côté du prolétariat.

Et puis, ces vastes secteurs économiques contrôlés par l'Etat (postes, chemins de fer, transports aériens, électricité, etc...) généralement performants en dépit du fait qu'ils sont mis en coupe réglée par les entreprises privées, ont le tort d'anticiper, de permettre d'imaginer (un peu) ce que pourrait être une économie planifiée dans le cadre d'un état ouvrier : leur existence même traduit l'impasse du mode de production capitaliste et de la propriété privée des moyens de production ; les disloquer est donc un objectif politique pour la bourgeoisie.

DES FONCTIONNAIRES EN SURSIS

En apparence, une concession importante a été faite par rapport au projet initial : les personnels des PTT demeurent des fonctionnaires. Mais l'article 25 de la loi précise qu'ils ne font plus désormais partie du cadre général de la fonction publique (titres I et II), qu'ils *«sont régis par des statuts particuliers»* et *«qu'ils relèvent de dispositions statutaires spécifiques»*. De fait, ce sont des fonctionnaires travaillant désormais hors de l'administration publique, dans des entreprises (appartenant pour l'instant à l'Etat). Leurs conditions de travail, les règles d'affectation, de mutation, etc... vont, dès lors, plus ou moins rapidement, être calquées sur celles des entreprises et non plus de l'administration publique : des décrets et autres textes ultérieurs liquideront ce qu'il y a encore de "fonctionnaire" dans le statut des employés des postes et télécommunications.

Ainsi, trois jours après le vote de la loi, M. Yves Cousqueur, directeur général de la Poste, expliquait aux 400 cadres réunis à Chambéry autour du thème *«un fonctionnaire entrepreneur dans un service entreprenant»* ce qu'il pensait de la réforme :

> *«Nous conservons le parachute du statut de fonctionnaire, raison de plus pour nous montrer encore plus entreprenants et ne pas hésiter à faire le saut».*

Puis,

> *«Il a esquissé le portrait-robot du receveur de la réforme : "Il sera un animateur, un commercial et un gestionnaire capable d'arbitrer entre les moyens et les objectifs, comme un chef d'entreprise».*

Un receveur a abordé, dans cette réunion, la question des effectifs nécessaires aux nouvelles missions des Postes :

> *«"La solution ne consiste pas à multiplier les guichets pour diminuer les files d'attente", lui a répondu M. Cousqueur, "mais à introduire des automates pour remplir certaines fonctions et à donner une meilleurs polyvalence à nos agents».*

On doit donc constater que le gouvernement est allé fort loin sur la voie de la liquidation des PTT et du statut de ses fonctionnaires, le plus loin qu'il était envisageable à l'étape actuelle.

Il faut dire qu'il a, pour ce faire, bénéficié de très nombreux appuis.

LES PARTIS BOURGEOIS ENCOURAGENT QUILES

Lors du vote à l'Assemblée Nationale, en première lecture, les partis bourgeois se sont abstenus. Gérard Longuet, ministre des PTT de 1986 à 1988, s'en explique :

> *«Le rapport Prévôt allait dans le bon sens. Dans le cas de la Poste en particulier, dont le statut n'a pas bougé depuis 1920, c'est le premier pas qui coûte. Je refuse le statu quo : il n'est pas possible de laisser les PTT en l'état. Paul Quilès lui-même a fini par comprendre qu'il fallait renoncer à l'immobilisme. Pour ma part, je préfère un changement, même incomplet, à une absence de changement.»*

Et il précise au sujet du vote à l'Assemblée :

> *«J'ai choisi de m'abstenir. Le projet Quilès est finalement conforme à la méthode Rocard, les intentions sont bonnes, le diagnostic n'est pas absurde, mais les solutions ne sont pas à la hauteur. Nous sommes un peu dans la situation d'un navire pris dans les glaces : la banquise craquelle, et je suis évidemment content des fissures, mais ce n'et pas encore le dégel, ce n'est pas la libre navigation en mer libre»* ("Libération" du 11 mai 1990).

D'autres représentants de la bourgeoisie, tel Raymond Barre, voteront franchement pour le projet de Quilès.

LE PCF AIDE À SA MANIERE

Dans ces conditions, l'opposition des députés du PCF ne menaçait en rien le gouvernement et son projet. En outre, le 9 mai - jour où devait commencer la discussion du projet - le PCF organisa une opération "écran de fumée". Se saisissant d'une motion de censure que les partis bourgeois déposaient ce jour-là sur une toute autre question, le PCF fit planer le doute sur son propre vote jusqu'en fin de soirée pour finalement ne pas voter la motion de censure. De ce fait, la discussion du projet Quilès fut reportée au lendemain.

LE PARTI SOCIALISTE, RIDICULE ET SERVILE

On se souvient des déclarations tonitruantes de Jospin contre le rapport Prévôt. On a encore en mémoire les cris de ceux qui, lors du congrès de Rennes, demandaient que la politique du gouvernement soit plus "sociale"...

Face au projet de loi, le groupe des députés du PS n'hésita pas : il engagea le fer avec vigueur... sur les à-côtés de la loi, proposant en particulier que pour équilibrer sa gestion, la Poste puisse faire des prêts bancaires (ce qui revenait à pousser jusqu'au bout la logique de l'entreprise-qui-joue-le-jeu-de-la-concurrence-et-assure-son-équilibre-financier). Le gouvernement sortit son arme secrète : l'article 40 de la Constitution qui interdit toute initiative parlementaire augmentant les dépenses publiques (aimable plaisanterie, puisque tout prêteur empoche les intérêts et que de toute façon l'article 15 impose *«l'équilibre financier de ses activités»*).

Le groupe socialiste fit semblant de prendre cet argument au sérieux et n'insista pas : ainsi ridiculisé, le groupe du PS n'avait plus qu'à voter le projet présenté par Quilès.

Le PS ne se serait opposé au projet Quilès que s'il y avait été contraint par la mobilisation des 450 000 agents des PTT qui, quasi unanimement, rejetaient ce projet. Or, les dirigeants des syndicats ont tout fait, depuis un an, pour interdire une telle mobilisation.

UNE RESPONSABILITÉ MAJEURE

Incapable de faire passer un tel projet par lui-même, le gouvernement a chargé Quilès de négocier le projet avec les dirigeants syndicaux : cela a commencé il y a un an maintenant avec Prévôt. Puis, après la publication du rapport Prévôt, les mêmes dirigeants syndicaux discutèrent des projets de Quilès. Après la publication du projet de loi Quilès, projet rejeté par les dirigeants de la CGT et de FO, ces derniers n'en continuèrent pas moins à en négocier la mise en œuvre. Ils parlèrent de "grève générale", mais les dirigeants de FO ne firent rien et ceux de la CGT organisèrent une série de journées d'actions et d'opérations bouzilles. Face au sabotage de l'action, à la division syndicale et à la poursuite des discussions entre les dirigeants syndicaux et le ministre, les 450 000 travailleurs des PTT restèrent l'arme au pied (cf. CPS n° 32).

Finalement, les dirigeants des fédérations des PTT, FO, CGT et SUD, appelèrent à envoyer des délégations à l'Assemblée Nationale qu'ils baptisèrent ultérieurement "manifestations". Alors que la date du débat était reportée au 10 mai, ils maintinrent celle de leurs pseudo maniffestation au 9.

UNE AUTRE ORIENTATION ÉTAIT POSSIBLE

Contraindre la majorité PS-PCF à rejeter ce projet, infliger une défaite politique à ce gouvernement étaient possibles. C'est ce qu'ont expliqué différents tracts du comité, tel celui du 30 mars :

«Le 16 mars, la fédération CGT des PTT appelait : *«l'ensemble du personnel à la grève générale dans l'ensemble des services dès lundi 19 mars et à la décider chaque jour jusqu'au succès pour obtenir le retrait du projet Quilès et la satisfaction des revendications»*. Ce qui compte immédiatement, c'est le rejet du projet de loi Quilès. La fédération CGT des PTT semble se prononcer pour la grève générale. Peut-on réaliser la grève générale en procédant ainsi qu'elle procède ? A l'évidence : non.

Le 26 mars, Jacques Marçot, secrétaire général de la fédération FO des PTT, a déclaré, au cours d'une conférence de presse : *«notre fédération vient de déposer un préavis de grève à partir du 3 avril à minuit. Il s'agira d'une grève reconductible, susceptible de rebondissements, en particulier lors des débats parlementaires ou lorsque les décrets seront en discussion»*. Quelle équivoque ! Pourquoi alors que le projet de loi n'est encore qu'un projet, parler des "décrets" qui ne peuvent être que des décrets d'application ?

Les dirigeants des fédérations CGT et FO menacent des foudres de la grève générale. La veulent-ils ? Alors, dans ce cas, il leur faut :

- Rompre toute participation aux organismes et aux réunions mis en place par le gouvernement en vue d'élaborer son projet de loi et éventuellement de l'appliquer.
- Réaliser entre elles le Front Unique.
- Appeler ensemble les travailleurs des PTT à la grève générale.
- Les appeler à la constitution dans tous les établissements des PTT de comités de grève élus en Assemblées Générales et auxquels participent les responsables syndicaux.
- Former un comité central de la grève générale composé des délégués des comités de grève d'établissements et des responsables syndicaux fédéraux.

La grève générale doit avoir un objectif :

MANIFESTATION DES 450 000 POSTIERS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE JOUR DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI QUILES, POUR EXIGER DES DÉPUTÉS DU PS ET DU PCF : REJETEZ CE PROJET DE LOI.»

LA RESPONSABILITÉ PARTICULIERE DES DIRIGEANTS DU PCI

Les dirigeants du PCI pouvaient mettre en œuvre cette politique. Ils pouvaient intervenir de manière significative, et sans doute décisive, pour organiser la mobilisation pour que les dirigeants syndicaux rompent avec ce gouvernement, réalisent le front unique ; car les appareils syndicaux étaient eux-mêmes fragilisés ; il suffit de voir la crise qui a touché FO-PTT ; réunis en congrès... la semaine suivant le vote de la loi Quilès, le secrétaire général Marçot fut mis en minorité sur son rapport d'activité, critiqué pour son soutien à la réforme de la grille de la fonction publique et sa "passivité" face au projet Quilès. Mais il n'en fut pas moins réélu, les dirigeants du PCI n'ayant ouvert aucune issue politique à ceux qui rejetaient la politique de Jacques Marçot.

CE QUI EST À L'ORDRE DU JOUR

Tous ont joué, chacun à leur place, leur rôle pour que soit adopté le projet de loi Quilès. Rien ne servirait de le cacher : c'est un coup très dur porté aux travailleurs des PTT et, au-delà, à tous ceux de la fonction publique. Une brèche est ouverte par laquelle vont être introduits maints projets déjà élaborés pour démanteler celle-ci. Mais la situation politique est ce qu'elle est : un gouvernement fragile et vascillant, des partis bourgeois en crise, un PS en crise, des appareils syndicaux dans une situation difficile. Il restera à appliquer la loi Quilès dans les PTT et il y aura sans doute une profonde

résistance. Mais surtout, obligatoirement, nombreuses seront les occasions d'une mobilisation dees travailleurs contre le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson et de manifestations massives à l'Assemblée Nationale, dont la lutte contre le projet de loi Quilès a souligné l'absolue nécessité.

Le 28/5/90

ADRESSE AUX DIRIGEANTS DES FÉDÉRATIONS CGT - CGT-FO - ET SUD DES PTT

Le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson a décidé de soumettre le projet Quilès à l'Assemblée Nationale.

Les Fédérations CGT, FO et SUD ont condamné le projet de loi et exigent son retrait.

Les dirigeants de ces Fédérations ont la responsabilité d'organiser le combat victorieux pour le retrait de ce texte.

A l'Assemblée Nationale, il y a une majorité de députés du PS et du PCF. Ils sont appelés à voter le projet de loi. C'est à eux qu'il faut s'adresser. C'est d'eux qu'il faut exiger le retrait du projet.

Voilà pourquoi une puissante manifestation nationale unitaire à l'Assemblée Nationale est indispensable.

C'est la responsabilité des dirigeants des Fédérations d'appeler ensemble les 450 000 employés des PTT à manifester au parlement le jour où le projet de loi viendra en discussion.

Tous ensemble au même moment !

Nous, signataires, décidons de prendre toutes les initiatives pour amener les dirigeants à s'engager dans ce combat.
Partout il faut en faire autant !
Nous appelons nos collègues à contresigner massivement cet appel. Nous publierons les listes de signataires au fur et à mesure.

190 travailleuses et travailleurs du centre de chèques de Nantes ont signé cette adresse.

LA «GRANDE POLITIQUE CONTRACTUELLE» CONTRE LES ACQUIS OUVRIERS PREMIER BANC D'ESSAI : MAINTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL PRÉCAIRE

Le 1er juin, l'Assemblée Nationale a discuté d'un projet de loi sur le travail précaire qui a finalement été adopté. Ce texte a une histoire originale : le projet du ministre Soisson reprend un texte élaboré par le CNPF et soumis à l'accord des syndicats de salariés. A l'ouverture de cette négociation, JL Giral (président de la commission sociale du CNPF) déclarait :

> *«En proposant une telle discussion, nous n'avons pas cherché à faire un coup politique. Si nous aboutissons, plus aucun sujet de négociation ne sera tabou. Si nous échouons, la grande politique contractuelle interprofessionnelle risque de tomber un peu en sommeil»* ("Le Monde" du 6 février 1989).

Pourquoi Giral se croit-il donc obligé de se défendre de *"chercher à faire un coup politique"* ?

Lors de la session parlementaire du printemps 89, à l'occasion de la discussion de la loi sur les licenciements, le groupe PS avait déposé un amendement visant à interdire à toute entreprise ayant licencié, l'embauche de travailleurs intérimaires pendant 12 mois. Le gouvernement s'était opposé à cet amendement, lequel avait été rejeté. Mais le ministre du travail, JP Soisson avait dû promettre la remise, avant le 15 octobre 89, d'un "rapport sur le recours au travail temporaire et aux CDD (contrats à durées déterminées) et sur les conséquences sur le marché de l'emploi". Le 11 mai, il annonçait *«une action politique de correction»* visant l'ensemble du travail précaire.

Il devenait difficile d'interdire au groupe PS que cette question soit débattue à l'Assemblée Nationale lors de la session d'automne. Depuis des mois, la centrale syndicale FO faisait du travail précaire une question centrale (masquant par la même toutes les autres en particulier la question des salaires) tout en se gardant bien par ailleurs de développer une agitation mettant en cause le gouvernement.

Les développements des luttes des travailleurs (la grève des impôts) se répercutaient à l'intérieur du PS, suscitant la crise à l'intérieur de ce parti.

C'est dans cette situation, que JP Soisson présentait au Conseil des Ministres du 5 décembre, un projet de loi sur le travail précaire, le groupe PS se dotant de sa propre proposition de loi élaborée par Thierry Mandon.

POURQUOI CE RETOUR À UNE «GRANDE POLITIQUE CONTRACTUELLE» ?

En novembre-décembre 89, les responsables syndicaux acceptent le terrain préparé par le CNPF : la négociation d'importants dossiers sociaux. "Le Monde" du 12 décembre 89 présente *"La méthode tourbillonnante de M. Jean-Louis Giral"* :

> *«Sous la* furia *patronale, des dossiers qui ne devraient en théorie être liés que par les contingences du calendrier se retrouvent imbriqués à l'envi. Tout en affirmant qu'ils font l'objet de négociations séparées, M. Jean-Louis Giral s'est en fait attaché à les relier dans une vaste opération. La discussion en cinq bandes, comme au billard, renvoie du projet de loi sur le travail précaire au renouvellement de la convention d'assurance-chômage qui, à son tour, se répercute sur le sort des régimes de retraite complémentaire et, par voie de conséquence, ouvre la voie au débat sur les préretraites, induit lui-même par la situation financière de l'Association pour la structure financière (ASF) qui pose le problème de la retraite à 60 ans... Et le tout doit être abordé entre la fin de l'année, pour l'UNEDIC ou l'ARRCO, et la fin du premier trimestre 1990, pour l'ASF.»*

Le 30 novembre, intervient l'accord sur le régime des retraites complémentaires : le trou sera comblé par une aide de 5,6 milliards de francs apportée par l'UNEDIC (le régime de l'assurance chômage serait excédentaire de 7 milliards, situation paradoxale compte tenu du nombre de chômeurs !. Mais les mesures permettant la diminution du montant des allocations et la baisse du nombre d'allocataires portent leurs fruits !). L'objectif du CNPF c'est d'aboutir à une baisse des cotisations patronales.

"Le Monde" poursuit :

> *«Pour obtenir un succès d'ordre financier, la délégation du CNPF doit cependant surmonter un obstacle de taille qui, s'il l'était, lui permettrait, de surcroît, de marquer d'autres points sur un terrain plus politique. Soumis à la demande pressante des négociateurs syndicaux qui veulent que le dossier des travailleurs précaires, mal indemnisés par l'assurance-chômage, soit enfin traité par l'UNEDIC, le CNPF cherchera à conclure un accord de renouvellement, sans traiter pour l'instant de ce sujet. En revanche, celui-ci pourrait figurer dans un avenant qui serait expressément promis et dont la négociation interviendrait plus tard (...)»*

Tout ce qui est offert aux syndicats, c'est de négocier les "revendications" patronales !

> *«Le CNPF se sert en outre de la revendication syndicale à propos de l'UNEDIC pour proposer à ses partenaires d'entrer dans une autre négociation sur les conditions mêmes d'utilisation du travail précaire, intérim et contrat à durée déterminée, afin de faire pièce au projet de loi que M. Soisson a présenté au conseil des ministres le 5 décembre. Mieux, et pour rassurer les négociateurs éventuels, il assure que le texte final comprendra un article prévoyant l'autodestruction de l'accord, si le gouvernement maintenait son intention de légiférer.*
>
> *Ce n'est pas le seul intérêt de la manœuvre, qui vise également M. Soisson et les parlementaires. En promettant une négociation interprofessionnelle, symbole de la politique contractuelle, M. Giral espère bloquer l'intervention législative du gouvernement et écarter la proposition de loi des députés socialistes. Mais, pour ce faire, il lui faut impérativement disposer du temps nécessaire à la négociation, demandée* in extremis, *et dont il souhaite qu'elle soit achevée pour le 15 février.»*

Ainsi, l'un des aspects de la manœuvre du CNPF est clairement établie dès le départ : faire de ces négociations sur le travail précaire une arme de combat contre le PS et le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

LE CNPF EN SOUTIEN DU GOUVERNEMENT CONTRE LE GROUPE PS

Certes, la proposition de loi du PS vise seulement à aménager le travail précaire, à le limiter non à le supprimer (il faudrait pour cela, commencer à s'attaquer au capital, mettre en cause le gouvernement, ce que n'entend pas faire le PS). Mais la crise qui se développe dans le PS déstabilise le gouvernement. Non seulement, le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson ne peut plus s'appuyer totalement sur le PS, mais il doit dans une certaine mesure et dans certaines occasions, gouverner contre le PS.

"Le Monde" présente ainsi la manœuvre du CNPF :

> *«En l'état, l'avancement des travaux parlementaires autorise la manœuvre patronale. Il y a peu de chances pour que le projet de loi soit examiné pendant la session d'automne, qui tire à sa fin.*
> *Qu'il ne puisse pas négocier, et M. Giral pourra attiser l'opposition parlementaire en reprochant à un gouvernement socialiste d'empêcher le développement de la politique contractuelle. Il peut même s'attirer le soutien de quelques syndicats. Qu'il négocie, et il gêne considérablement M. Soisson et le groupe socialiste qui ne pourraient maintenir leur position. A une condition, toutefois : il est condamné à signer un bon accord, incontestable par les parlementaires, et donc massivement approuvé par au moins quatre organisations syndicales.*
>
> *En cas de rupture, le patronat pourra cependant se montrer moins coopératif pour l'aménagement de l'indemnisation chômage des précaires et M. Giral a déjà laissé entendre que son attitude serait fonction du contenu final de la loi. De toute manière, il se sera accordé un répit qui peut l'aider dans le traitement simultané d'autres dossiers sociaux.»*

Dès le 12 décembre, les objectifs du CNPF sont clairement affirmés : la négociation sur le travail précaire s'inscrit directement contre le groupe PS à l'Assemblée Nationale... et doit apporter un soutien précieux au gouvernement. La suite va le confirmer : deux jours plus tard, le Premier ministre prenait position en faveur de la proposition de Giral. Voici ce que rapporte "Libération" du 15 décembre 89 :

«"Les partenaires sociaux interprèteraient comme un désaveu de leurs efforts contractuels une intention de légiférer sur un sujet en cours de négociation." C'est par ces mots que Michel Rocard faisait connaître hier soir à Pierre Mauroy, qu'il venait de recevoir à Matignon, sa décision de ne pas mettre de projets de loi sur le travail précaire à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée Nationale. Le Premier ministre, à qui le premier secrétaire du PS avait demandé une lettre, s'engageait : "Je vous indique également que le Parlement sera appelé à statuer sur le travail précaire dès le début de sa prochaine session ordinaire". Et il avait précisé : "Il va de soi que le législateur aura à se prononcer sur les résultats de cette négociation"».

Les députés du PS et leur chef Louis Mermaz s'indignent contre le fait que le gouvernement refuse de mettre à l'ordre du jour de la session d'automne le projet de loi sur le travail précaire. Ils décident d'une initiative pour que ce projet soit remis à l'ordre du jour, quitte à ce que le PS :

«entame une épreuve de force avec Michel Rocard. Au premier tour de table, cette initiative reçoit l'assentiment général. Mais Henri Emmanuelli insiste : il pense que le BE doit faire un communiqué sur le sujet et avance l'idée d'une pétition nationale lancée par son parti afin que "les salariés" fassent connaître leur désir qu'une loi soit immédiatement votée.

Cette idée soulève un tollé. L'arrivée de Pierre Mauroy calme les esprits. Le premier secrétaire fait connaître son sentiment sur la question en même temps qu'il annonce sa volonté de déposer une motion de synthèse pour la question du travail précaire.

Mercredi soir, Henri Emmanuelli qui présidait la séance du Bureau exécutif avant l'arrivée de Mauroy, demande que la proposition de loi des députés (soit débattue au) congrès de Rennes. Mais il reprend l'idée qu'un projet de loi contre la précarité doit être déposé dès cette session en demandant le soutien du BE afin d'en discuter dès jeudi avec Michel Rocard avec qui il a rendez-vous. A deux abstentions rocardiennes près, il obtient satisfaction. A 16 heures hier après-midi, juste avant de s'envoler pour Limoges, il est à Matignon.

A 18 heures, il avait sa réponse, l'affaire était provisoirement clause. Seule une session extraordinaire du Parlement semblait donc pouvoir donner satisfaction aux socialistes en colère. La seule personne qui puisse la convoquer réside à l'Elysée.»

Les faits démontrent que "l'Elysée" a choisi Rocard et Giral contre le groupe PS. Rocard réaffirmera d'ailleurs les objectifs qu'il assigne au Parlement lors du congrès du PS : le projet de loi *«viendra soit consacrer les résultats de cette négociation, soit pallier son échec ou combler ses insuffisances»*. Rocard exige des députés PS qu'ils se soumettent aux résultats de la négociation, c'est-à-dire à la manœuvre du CNPF.

Ainsi, c'est en toute connaissance de cause que les responsables syndicaux de l'ensemble des confédérations ont accepté de se rendre aux négociations sur le travail précaire qui se sont tenues du 6 février au 24 mars 1990.

GIRAL - ROCARD - SOISSON : DES OBJECTIFS COMMUNS

Le projet du ministre Soisson adopté au Conseil des ministres du 7 décembre 89 prévoyait :

• la limitation des recours aux CDD et aux missions d'intérim à trois cas : les emplois à caractère saisonnier, le remplacement d'un salarié absent et l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise. L'ordonnance de 1986 accordait une quasi liberté ; cela dit, le motif "accroissement temporaire d'activité" ouvre de très larges possibilités au patronat.

• un seul renouvellement au lieu de deux sur une durée maximum de 12 mois. C'est cette clause qui a provoqué "la colère" du CNPF, bien que la durée moyenne des contrats ne dure que quelques semaines.

• interdiction pour l'entreprise d'utiliser ce type de contrat pendant les six mois qui suivent des licenciements économiques.

• responsabilité non plus de l'agence d'intérim mais de l'employeur en ce qui concerne les accidents du travail.

• relèvement de l'indemnité de précarité versée en fin de CDD qui passerait de 5 % à 10 % du salaire.

• lutte contre les fausses sous-traitances.

Le texte du CNPF se caractérise par sa longueur (12 pages et plusieurs dizaines d'articles) et la profusion de détails. Il reprend certains points du projet initial de Soisson :

• partage des responsabilités et des cotisations relatives aux accidents du travail (2/3 pour l'entreprise de travail temporaire, 1/3 pour l'entreprise utilisatrice) ce qui ne change rien pour le salarié ; relèvement de l'indemnité de précarité.

• les salariés en CDD auront droit au congé individuel de formation (restent à voir les modalités précises d'application : actuellement, on privilégie les plans de formation des entreprises qui visent à adopter les salariés à la nouvelle organisation du travail sans pour autant que cela débouche sur une meilleure qualification du salarié ; on multiplie aussi les stages de formation pour les jeunes qui ne sont en réalité qu'un chômage déguisé).

• les intérimaires pourront bénéficier des avantages proches de ceux d'un Comité d'Entreprise.

• légère amélioration de l'assurance chômage et de la protection sociale pour les CDD (mais y aura-t-il des cotisations patronales supplémentaires ?).
Ce sont là tous les "acquis" au nom desquels les responsables syndicaux ont accepté de négocier !

Par ailleurs, le texte limite à peine les cas de recours à ces types de contrats (12 cas possibles). La durée des CDD ou des missions d'intérim pourra être de 18 à 24 mois, renouvelable une fois, la deuxième pouvant être plus longue que la première.

Ces derniers points sont en retrait par rapport au projet Soisson. "L'arme" contre le groupe socialiste du texte de Giral, c'est la clause d'autodestruction énoncée dans le dernier article.

UN ARTICLE 45 QUI DOIT RENDRE INUTILE LE RECOURS AU "49 TER"

L'article 45 rend l'accord caduque si celui-ci n'est pas intégralement repris dans le projet de loi soumis au vote de l'Assemblée Nationale.

Cet article a pour objectif de ligoter le PS, d'interdire au groupe parlementaire de déposer des amendements. Chacun sait que le gouvernement a toute latitude pour faire passer un projet de loi en utilisant l'article 49 ter de la Constitution s'il craint de ne pas disposer de la majorité à l'Assemblée. Mais le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson est d'une extrême fragilité, l'une des raisons en est les bouillonnements à l'intérieur du PS et de son groupe parlementaire. Pour ce gouvernement, il est de toute façon difficile et délicat d'utiliser le 49 ter contre le groupe PS. Dans les circonstances actuelles, ce serait prendre le risque d'une explosion politique entraînant sa chute. C'est qu'a parfaitement compris Giral lorsqu'il affirme : *«Il vaut mieux un accord accepté qu'une loi imposée et contestée»*.

C'est pourquoi il était nécessaire qu'au moins quatre syndicats signent l'accord proposé par le CNPF. Finalement, seules la CFDT, la CGC et la CFTC ont signé. Mais en participant aux négociations, en acceptant de discuter des "revendications" du CNPF, la CGT et FO (comme les autres) ont légitimé la négociation, elles ont permis que les autres confédérations signent. C'est dans ces conditions que le gouvernement a modifié son projet initial et repris le contenu de l'accord.

UN GRAIN DE SABLE , LE "NI OUI", "NI NON" DE FO

Pour que l'opération soit un succès, il fallait obtenir la signature de FO. Or, depuis le 24 mars, FO se tait : ni acceptation, ni refus. Il est d'ailleurs fort probable que ce mutisme se poursuive jusqu'au 31 mai, date à laquelle le projet de loi Giral - Rocard - Soisson sera présenté à l'Assemblée Nationale. Que s'est-il passé ?

"Le Monde" du 17 avril titre un de ses articles : *"Les hésitations de FO sur le travail précaire révèlent ses difficultés internes"*. La question était à l'ordre du jour du Bureau fédéral du 17 avril, elle n'a pas été tranchée :

> *«Echaudées par le précédent de l'historique négociation sur la flexibilité, en décembre 1984, les instances dirigeantes tergiversent, hésitent, et craignent à nouveau l'implosion. Six ans plus tard, elles ont aussi le sentiment qu'on veut leur faire avaliser, sous couvert d'une amélioration sociale du statut des travailleurs précaires, un large pan du texte d'alors. Elles renouent donc avec de vieilles hantises, qui recouvrent un débat de fond : l'adoption de l'accord signifie la reconnaissance officielle de la gestion de l'emploi par la précarité et l'aménagement contractuel des souplesses réclamées par le patronat.»*

Et le journaliste amer précise :

> *«En se prolongeant, l'indécision de FO révèle également l'état de tension interne qui n'en finit pas de gangrener l'appareil dirigeant, depuis que M. Marc Blondel a été élu secrétaire général. Cela l'amène à souffler le chaud et le froid, au grand dam de ses partenaires sociaux dont le CNPF, et du gouvernement, de plus en plus préoccupés par l'incohérence d'une organisation dont la politique sociale a fait le pivot pendant des lustres.»*

Ce qui a permis à FO d'être le pivot des négociations salariales "pendant des lustres" c'est le fait que le patronat avait un peu de "grain à moudre" à offrir. En échange de ce qu'elle pouvait présenter comme acquis, la confédération FO développait une orientation visant à empêcher toute mobilisation mettant en cause les gouvernements bourgeois successifs.

Aujourd'hui, le patronat n'a strictement rien à offrir, si ce n'est la remise en cause des acquis antérieurs. Dans ces conditions, il devient très difficile à l'appareil de FO de faire accepter dans ses rangs la signature de tels accords. La prise en charge directe de la politique du gouvernement et des "revendications" patronales disloque le syndicat. Ce sont les mêmes problèmes qui ont amené la fédération des fonctionnaires FO à ne pas signer l'accord remettant en cause la grille de la Fonction Publique, puis à rompre les négociations salariales.

Pour le gouvernement et pour le patronat, l'enjeu est important.

> *«A l'inverse, la signature de FO est absolument indispensable pour la réussite de la manœuvre entreprise par M. Giral contre le projet de loi déposé en novembre dernier par M. Soisson, et pour freiner l'interventionnisme du groupe socialiste, que le développement de la précarité inquiète. Sans FO, il n'y aurait pas de "large accord" qui protège d'une réglementation et, a fortiori, d'amendements encore plus restrictifs. Même le ministre du travail peut trouver son compte à cette issue. L'existence d'un compromis entre les partenaires sociaux lui permet d'obtenir la neutralité des députés de l'opposition, empêchés de contester les solutions admises par le patronat et les syndicats, et réduit la marge d'action d'un groupe socialiste, certes critique, mais qui ne pourrait pas concrétiser formellement son désaveu.*
>
> *Paradoxe d'un embrouillamini surréaliste, l'approbation de FO servirait en effet de bouclier à un ministre centriste du gouvernement Rocard, en butte aux vélléités d'indépendance du groupe socialiste.»*

Et c'est pourquoi le CNPF utilise tous les moyens pour faire pression sur FO en menaçant de lui ôter *"des présidences d'institutions paritaires de la protection sociale"*.

Ainsi, FO ne peut signer ; mais elle ne va pas jusqu'au refus de signer. Un refus explicité dénoncerait l'opération du CNPF et serait un point d'appui pour le PS pour engager l'offensive. En ne se prononçant pas, elle limite considérablement ces possibilités.

Par ailleurs, la non signature par FO de l'accord sur la grille de la Fonction Publique et à sa suite la dénonciation par la FEN de l'accord salarial, ont contraint les fédérations de fonctionnaires à appeler à la grève générale des fonctionnaires le 26 avril. Cela mettait à l'ordre du jour, la possibilité immédiate de la manifestation unie des fonctionnaires à l'Assemblée Nationale pour exiger des députés du PS et du PCF la satisfaction de leurs revendications. La dénonciation du projet de Giral par FO au moment où se discutait la loi Quilès sur les PTT à l'Assemblée risquait de créer une situation dangereuse mettant en jeu l'existence même du gouvernement.

LA DÉFENSE DES INTÉRETS OUVRIERS EXIGE D'IMPOSER LA RUPTURE DES DIRIGEANTS SYNDICAUX AVEC LE GOUVERNEMENT ET LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DU PATRONAT

La manœuvre conjointe du gouvernement et du CNPF a réussi : le groupe PS a capitulé. Les députés PS et le gouvernement sont parvenus à un accord sur le projet de loi réglementant le travail précaire.

> *«Le groupe socialiste est satisfait des concessions du ministre du Travail. Près de 48 amendements devraient être déposés avec l'aval du gouvernement. Au ministère du Travail, on estime que ces modifications ne "changeront pas la nature de la réforme", qui reprenait l'accord conclu le 24 mars entre syndicats et patronat.»* ("Libération" du 24 mai).

Ainsi, le groupe PS se soumet à l'accord. Les "amendements" qu'il propose se situent dans le cadre de l'accord du 24 mars.

> *«Ce toilettage prévoit de limiter au seul cas de "commandes exceptionnelles à l'exportation" la possibilité de porter à deux ans la durée d'un contrat à durée déterminée. D'autre part, la liste des travaux dangereux interdits à la main d'œuvre temporaire sera dressée, non plus par le chef d'entreprise, mais par le ministère du Travail. Enfin, un salarié intérimaire pourra saisir les prud'hommes s'il estime occuper un poste "justifiant un contrat à durée indéterminée".*
>
> *Députés et gouvernement se retrouveront le 31 décembre. Si la proportion de contrats à durée déterminée et de recours à l'intérim - limités actuellement à 7 % de la population active - n'a pas diminué, de nouvelles mesures restrictives pourraient être envisagées.»*

On voit surtout s'éloigner la menace d'un affrontement du groupe PS contre le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson. Le recours au 49 ter sera inutile puisque *"le PS et Matignon s'accordent"*.

Giral estime-t-il que son plan a abouti ? La conclusion de l'article de "Libération" le laisse entendre :

> *«Ces amendements seront-ils du goût du patronat ? Le CNPF avait menacé de déclarer caduc l'accord de mars si les parlementaires touchaient à leur copie. Au siège de la confédération, on préférait hier attendre le vote de l'Assemblée avant toute décision.»*

Mieux vaut ne pas rajouter de l'huile sur le feu !

La défense des intérêts des travailleurs exige que les responsables syndicaux, comme la majorité PS-PCF à l'Assemblée rompent avec le gouvernement. Malgré les tensions explosives qui s'accumulent, ils ne le feront pas d'eux-mêmes. C'est ce qu'exprime l'intervention d'un député PS lors de la réunion du groupe le 14 mai : *«Nous n'allons quand même pas renverser le gouvernement toutes les semaines»*.

Il est donc nécessaire de le leur imposer. Et ce, d'autant plus que fort du succès de la négociation sur le travail atypique, patronat et gouvernement se lancent immédiatement dans d'autres opérations du même type : la négociation sur les bas et moyens salaires demandée par Mitterrand a pour objectif de faire avaliser par les syndicats la remise en cause du SMIC et des réductions de cotisations sociales pour les patrons.

ÉDUCATION NATIONALE

Le gouvernement et son administration préparent la prochaine rentrée scolaire et universitaire dans le sens défini par la loi d'Orientation. Dans l'enseignement élémentaire et maternel, elle doit être marquée par les premières *"expériences pilotes"* des projets définis par Lionel Jospin (voir précédent numéro de CPS) qui ne doivent en principe être appliqués que progressivement, mais qui font l'objet d'une intense "préparation psychologique" à tous les niveaux. Mis à part ces projets de bouleversement et désorganisation de toutes les conditions de travail et d'enseignement des instituteurs, les dernières mesures annoncées semblent marginales ou secondaires. Elles n'en sont pas moins d'une grande importance pour les personnels et l'enseignement public lui-même, et révélatrices de la politique engagée contre eux par le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson.

LA LIQUIDATION DES ÉCOLES NORMALES AVEC L'AVAL DU PCF

Le 19 avril, le gouvernement présentait à l'Assemblée Nationale un projet de loi portant *"diverses dispositions relatives à l'Education Nationale"*. Ces dispositions semblaient de nature essentiellement administratives. Deux d'entre elles avaient cependant une signification politique évidente : la première concernait la dévolution à l'Etat des biens des Ecoles Normales, c'est-à-dire leurs locaux et équipements ; la seconde une concession de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales en matière de constructions universitaires.

Sur ce second point, le groupe du PCF manifestait son opposition, traduite par un amendement visant à supprimer purement et simplement l'article en question, celui-ci traduisant *"le désengagement financier de l'Etat (...) et la prise en charge croissante de l'enseignement supérieur avec, pour conséquence, l'alourdissement de la fiscalité locale"*. Notons au passage que si cette critique est indéniablement juste, elle n'est qu'un aspect partiel de ce que signifie et entraîne la politique de décentralisation, à laquelle le PCF a donné son accord, et à laquelle participent activement les dirigeants Unité et Action dans la FEN et ses syndicats, y compris et surtout dans l'enseignement supérieur. Nous y reviendrons.

Face à cette escarmouche (la suite a bien prouvé que la direction du PCF n'avait nullement l'intention de mettre en danger le gouvernement) Lionel Jospin déclara qu'il retirait provisoirement l'article en litige, pour le revoir et le réintroduire ultérieurement.

Grâce à quoi l'abstention du PCF sur l'ensemble du projet de loi permettait son adoption, et en particulier **celle de toute la partie concernant la disparition des Ecoles Normales** au profit des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Sous couvert d'opposition sur un point de la politique universitaire, le PCF donnait son appui (comme il l'avait fait avec *"bienveillance"*, note "Le Monde", lors du débat sur la loi d'Orientation) à une mesure politique dont tout le monde sait qu'elle est loin de faire l'unanimité au sein du Parti Socialiste et de ses députés.

Dans le même temps d'ailleurs, les dirigeants Unité et Action du SNES, du SNEP et du SNESup, publiaient un communiqué de presse commun, dénonçant cette partie du projet de loi comme n'allant pas assez loin dans la liquidation des Ecoles Normales !

Par lui-même, cependant, ce texte ne change rien à tout ce qui concerne la formation des enseignants dans la loi d'Orientation dont il n'est que l'application. Avec la suppression des Ecoles Normales, avec le rattachement de la formation des instituteurs à l'université, c'est le caractère départemental de leur recrutement qui est touché. Or, depuis l'institution de l'enseignement primaire obligatoire, la loi imposait à chaque commune de créer et entretenir les écoles nécessaires à son application, mais aussi à chaque Conseil général de créer et gérer les Ecoles Normales nécessaires à la formation des instituteurs du département. Matériellement, les EN appartiennent donc au département.

Or, pour des raisons politiques multiples, leur suppression a toujours suscité une forte opposition des Conseils généraux, et leur remplacement par un Institut académique (ou régional) est parfaitement perçu comme une régression par les instituteurs. Cela a donc amené Lionel Jospin à une concession relative, à la fois à la direction du SNIpegc et aux Conseils généraux, qui pourront choisir d'abandonner leurs responsabilités à l'Etat (c'est-à-dire à l'IUFM) ou de les conserver dans le cadre d'une convention passée avec celui-ci, et garantissant l'existence d'une "antenne" départementale de formation.

Cette concession ne change rien quant au fond : **elle ne constitue pas un maintien des EN départementales.** Les antennes en question auront les contenus, fonctionnement et personnels que leur assignera l'IUFM académique, **dans le cadre de son autonomie**, telle que nous l'avons analysée dans le précédent numéro de CPS. Depuis un siècle, la gestion municipale des écoles départementales des EN, n'intervenait en rien dans le caractère national des contenus et des programmes. Le maintien des responsabilités gestionnaires des Conseils généraux ne pourra pas davantage empêcher que s'applique à tous les départements la destruction des cadres nationaux de formation, de recrutement et d'emploi.

Si la loi votée le 20 avril ne change rien quant au fond, où est son importance ? Elle réside en ce que c'était depuis la loi d'Orientation **le premier texte sur lequel l'Assemblée Nationale avait à se prononcer concernant spécifiquement les Ecoles Normales, et scellant leur disparition.** Le premier sur lequel pouvait s'exprimer une opposition sur cette question, en particulier parmi les députés du PS. La manœuvre de la direction du PCF a permis, comme le notait "Le Monde" du 21 avril, que ce texte *"ait presque disparu"* derrière elle, et soit voté sans problème.

QUE SIGNIFIE LA CRÉATION DU CORPS DES "PROFESSEURS D'ÉCOLES" ?

Dans le même temps, le ministère mettait en forme le projet de décret constitutif du corps des "Professeurs des Ecoles" qui doit marquer la fin de celui des instituteurs. Ce projet de texte, articulé sur celui des IUFM, donne toute la mesure de la politique gouvernementale de régression, de destruction, de déqualification, non seulement au niveau des instituteurs, mais du corps enseignant dans son ensemble.

D'après le projet et ses fiches annexes, on constate :

◆ d'une part **la régression de la formation professionnelle à moins d'une année**. En effet, l'article 15 dit expressément : ***«Les professeurs des écoles stagiaires reçoivent une formation professionnelle théorique et pratique, dont les stages en responsabilité»***. En fait, le volume de "formation" de cette année unique doit être partagé, d'après les fiches annexes, en près d'une moitié de stages en responsabilité (c'est-à-dire en remplacement) et en entreprise (4 semaines), et à peine plus d'une moitié pour la formation théorique et pratique en Centre.

Il y a quelques années encore, la formation professionnelle des élèves instituteurs était de **trois années**, après le concours d'entrée niveau bac. Elle est passée à deux années après le concours niveau DEUG. Le titre de "Professeur" sera donné après même pas **une année** après le concours niveau licence. **C'est une régression historique** qui ramène la qualification des enseignants du primaire **à un niveau**

inférieur à ce qu'elle était avant 1969 et depuis la création des EN.

Voilà ce que cache la pseudo-élévation du niveau de recrutement à la licence.

◆ d'autre part : en fait l'admission à l'IUFM des futurs professeurs ne se fera plus sur concours, mais en réalité par : ***«l'examen d'un dossier (lettre de candidature manuscrite donnant au candidat l'occasion de motiver sa demande d'entrée à l'IUFM, titres, curriculum vitæ qui mettra l'accent sur toutes les activités d'ordre scolaire, périscolaire, professionnel, etc...) - et pour les candidats dont le dossier sera jugé positif, un entretien»*** (Fiche annexe n°1).

C'est le filtrage préalable des futurs enseignants "sur profil" et non plus un recrutement fondé sur l'appréciation objective du niveau de connaissance et d'aptitudes comme depuis toujours par le concours d'entrée en EN (avec anonymat des copies et double correction obligatoire). Là encore, la cohérence est évidente avec ce que laissaient entendre les travaux préparatoires aux IUFM (commission Bancel) en leur fixant pour objectif la formation des enseignants au "partenariat" et aux projets d'établissements, pièces maîtresses de la politique de dislocation et de subordination aux intérêts locaux.

◆ En troisième lieu, les candidats ainsi retenus pour entrer à l'IUFM ***«se verraient : - pour les premiers (sic) attribuer une allocation d'études par le Recteur, dans la limite du nombre d'allocations dont il disposerait (...) ; - aux autres, on offrira en nombre régulé une possibilité d'inscription à l'IUFM»*** (Fiche annexe n° 1).

C'est donc seulement à l'entrée en seconde année, après le concours, que les futurs Professeurs d'écoles seront payés comme fonctionnaires stagiaires. Auparavant, les mieux "profilés" recevront une allocation - et la plupart, sans doute, le droit de suivre les cours grâce à leurs rentes... ou en travaillant !

C'est la aussi une régression historique. Depuis un siècle, tous les élèves des Ecoles Normales ont toujours été rétribués dès leur entrée, soit comme boursiers d'internat complets (pendant 3 ans jusqu'au bac) soit, pour la formation professionnelle proprement dite, avec un traitement d'enseignant stagiaire, pendant 1, 2, ou 3 ans, selon la durée de celle-ci.

Cette régression est absolument inacceptable.

◆ Ce n'est pas tout : en fait la première année d'IUFM n'est pas destinée à préparer au métier, mais au concours ! C'est, grosso-modo la formule actuelle pour les enseignants du second degré : des cours de préparation au CAPES théorique sont donnés par les universités et la réussite à ce concours permet d'entrer en CPR (Centres Pédagogiques Régionaux) pour une année rétribuée où la "formation professionnelle" se réduit au remplacement dans les classes et à quelques conférences.

C'est l'alignement de la formation des enseignants en primaire et maternel sur la plus mauvaise et la plus inexistante (mais aussi la moins coûteuse) de toutes celles qui existent jusqu'alors.

Il faut ajouter que ce rapprochement met en danger la valeur du CAPES lui-même. Le mélange, prévu pendant la préparation au concours, d'un enseignement disciplinaire et d'une "pré-professionnalisation", qui doit se répercuter sur la nature des épreuves du concours, laisse prévoir un tout autre type de CAPES que celui qui existe actuellement, et qui, sans constituer un projet dans la préparation au métier, en abaissera à coup sûr le niveau de connaissance théorique.

A plus long terme, ce rapprochement à travers le corps des Professeurs d'écoles et la création des IUFM, le tout sous le signe du "Corps unique" de la maternelle à la terminale, **doit permettre une opération plus vaste encore.**

D'ores et déjà, il est clair que les futurs professeurs des écoles seront formés **selon une spécialisation**, et non plus pour l'ensemble des matières enseignées à l'école maternelle et primaire, comme c'est le cas depuis un siècle pour les instituteurs. Cette spécialisation leur permettra de constituer le personnel ad-hoc du plan Jospin pour l'école élémentaire, enseignant à des "groupes" (et non plus des classes) soit les matières littéraires, soit les matières scientifiques (rien n'est dit des autres : EPS, dessin, musique...). **C'est à quoi les épreuves du concours doivent les préparer** (fiche annexe n° 3).

Rien ne pourra empêcher dès lors qu'avec une rétribution identique, une "égale dignité" et un même mode de recrutement dans les mêmes Instituts de formation, les professeurs d'école ne puissent être appelés à enseigner dans le secondaire, en fonction des besoins en commençant sans doute par les collèges. Cette évolution appelant bien entendu comme en miroir celle, en sens inverse, des professeurs de collèges et lycées, issus d'un même moule, les IUFM. Cessant d'être titulaires d'une seule discipline, ils pourraient être appelés à en enseigner deux ou plusieurs, d'autant plus facilement que la réforme et les structures projetées par Jospin pour l'enseignement primaire serait étendue comme il est prévu, aux collèges et aux lycées, et que se développera l'éclatement des contenus et programmes nationaux par les projets d'école et d'établissement.

LE GOUVERNEMENT NE PEUT RIEN FAIRE SANS LE SOUTIEN ET LA COLLABORATION DES DIRIGEANTS DU SNIPEGC

Même s'il est encore loin d'avoir réussi, c'est dans la direction qui précède qu'entend progresser le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson, en liquidant les Ecoles Normales et leurs acquis, en mettant en extinction le corps centenaire des instituteurs, en développant, sous couvert de "corps unique" et "d'élévation du niveau" **une entreprise de déqualification de l'ensemble des enseignants.**

Nous en avons, dans le précédent numéro de CPS analysé les raisons à la fois économiques et politiques : *«Il s'agit de rentabiliser un système devenu trop coûteux pour le capitalisme français en crise et, de son point de vue, insuffisamment "productif". Il s'agit d'abaisser la valeur de la force de travail dont il est le fournisseur, de faciliter et*

développer la mobilité, le travail précaire, la déqualification, y compris celle des personnels enseignants eux-mêmes».

Cela suppose des bouleversements qui dépassent en ampleur toutes les réformes tentées jusqu'à ce jour, bouleversements qui doivent en même temps casser la résistance du corps enseignant.

La collaboration que lui ont apportée les dirigeants syndicaux de la FEN ont permis au gouvernement actuel de mettre en place les fondations de l'édifice, avec la loi d'Orientation, et de contrer les exigences des enseignants pour une revalorisation de leurs traitements dans le respect des qualifications **dont on voit à quel point elles sont contradictoires à ses plans.** Il est hors de doute qu'il aura plus encore besoin de cette collaboration dans l'avenir, où les conséquences de plus en plus visibles de sa politique risquent à tout moment de dresser à nouveau contre lui l'opposition ouverte des enseignants.

Face au projet de décret sur les professeurs des écoles, la direction du SNIPegc est obligée de tenir un double langage : d'une part elle proclame que la substitution des professeurs d'écoles aux instituteurs constitue une conquête syndicale historique ; et dans la plate-forme d'orientation de la majorité UID pour le prochain congrès du SNIPegc, elle ***«propose à la profession toute entière la revendication du corps unique d'enseignants, de la maternelle à la terminale»*** ("Ecole Libératrice" n° 27 - 12 mai 90).

Mais d'autre part, face au projet de décret qui n'est que la traduction concrète de ces principes, on lit dans ce même numéro de l'Ecole Libératrice : ***«Le conseil national a jugé inacceptable le projet de statut créant le corps des professeurs des écoles»***, et en particulier pour ce qui concerne les dispositions sur la formation.

Ce jugement correspond indéniablement à celui des instituteurs... lorsqu'ils sont informés avec précision du texte intégral - ce que les dirigeants du SNIPegc n'ont pas encore fait, alors que ce texte a été présenté au CTPM (Comité technique paritaire ministériel) le 4 mai, **et adopté** par 19 voix contre 3 et 14 abstentions **dont celles des représentants du SNIPegc** qui lui ont ainsi donné leur aval, après quelques "réponses claires" à leurs objections...

La trahison est patente. En même temps, les dirigeants savent que la masse des instituteurs la perçoivent et la percevront comme telle. Il est vraisemblable que les développements en cours vont vers une situation de crise au sein du SNIPegc.

Il est d'autant plus important que soient formulés les mots d'ordre qui s'imposent et s'imposeront pour que les instituteurs obligent la direction du SNIPegc à rompre son soutien au gouvernement, à rompre avec celui-ci pour exiger :

• Rejet du projet de statut des Professeurs des écoles ;
• Maintien du corps des instituteurs, avec droit au logement et droit à la retraite à 55 ans ;
• Maintien et développement de l'acquis des Ecoles Normales départementales ; **aucune régression** sur les deux ans de formation professionnelle payée ; formation préalable de **tous** les instituteurs ;
• Véritable revalorisation des traitements d'enseignants permettant le recrutement de titulaires correspondant aux besoins ; arrêt du recrutement d'auxiliaires sous-qualifiés et sous-payés.

Aucune de ces revendications ne peut être obtenue sans infliger au gouvernement une défaite décisive, bloquant tout le processus de dégradation subi par les enseignants depuis des années, et que le gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson s'efforce d'accélérer. Pour lui infliger une telle défaite, la manifestation à l'Assemblée Nationale de tous les instituteurs à l'appel des dirigeants syndicaux, pour exiger des députés PS et PCF qu'ils décident de donner satisfaction aux revendications, reste la perspective dont il s'agit d'imposer la réalisation.

OU EN SONT LES UNIVERSITÉS ?

Dans le prochain numéro de CPS, nous aborderons la situation actuelle des universités et la politique du gouvernement à l'égard de l'enseignement supérieur.

En effet, si les menaces ouvertement formulées par le projet Devaquet ont été écartées en 1986 par le mouvement des étudiants et lycéens en grève et manifestant par centaines de milliers à l'Assemblée Nationale, la situation des universités n'est pas pour autant restée figée depuis cette date. De façon permanente et comme sous-jacente, les effets des lois Faure et Savary n'ont pas cessé de se développer.

La question de la "maîtrise d'ouvrage" accordée aux régions pour les constructions universitaires, retirée provisoirement le 19 avril par Jospin est un aspect restreint mais significatif de cette évolution, qui s'accélère. Les collectivités régionales et les entreprises capitalistes, soutenues ouvertement par le RPR et l'UDF accentuent leur pression pour parfaire leur mainmise sur les universités et leur imposer, région par région et ville par ville, les filières, contenus, équipements et débouchés qui leur conviennent.

De son côté le gouvernement tire argument de la pénurie catastrophique en locaux et équipements, pénurie qui fait peser une menace d'explosion sur la prochaine rentrée universitaire, pour céder aux régions de plus en plus d'initiatives et de pouvoirs en matière universitaire.

Parallèlement les réformes prévues des premier et second cycles universitaires vont dans un sens analogues, vers un assouplissement du cadre national des diplômes et la prolifération des qualifications spécifiques à chaque université.

C'est sans doute dans le supérieur que "l'enseignement à l'allemande" défini par Michel Rocard, enseignement éclaté et sans cadre national, est le plus proche de sa réalisation, et c'est ce que nous nous efforcerons d'analyser plus en détail.

ÉLECTIONS EN EUROPE DE L'EST ET LEURS CONSÉQUENCES

Le 18 mars dans la partie est de l'Allemagne, le 25 mars et le 8 avril en Hongrie, le 20 mai en Roumanie, ont eu lieu des élections générales. C'étaient les premières élections générales depuis le mouvement de masse qui a déferlé en Europe de l'est et elles en procédaient. Le 27 mai en Pologne des élections municipales ont également eu lieu.

EST DE L'ALLEMAGNE : LES ÉLECTIONS DU 18 MARS

Les élections du 18 mars dans la partie est de l'Allemagne ont été avant tout un plébiscite pour la réunification allemande : l'Alliance pour l'Allemagne, patronnée par Kohl et la CDU, a obtenu : 48,15 % des voix exprimées ; le Parti Social démocrate : 21,88 % ; le Parti du Socialisme Démocratique (parti stalinien) : 16,33 % ; Fédération des Démocrates libéraux, regroupant le LDP, le FDP et le DFP : 5,28 % ; l'Alliance 90 (Nouveau Forum, Démocratie maintenant, Initiative pour la Paix et les droits de l'Homme) : 2,9 % ; Parti Paysan (DBD, Conservateurs) 2,19 % ; Parti vert et Union Indépendante des femmes : 1,96 %. La participation au vote a atteint 93,22 % des inscrits.

Les voix qui se sont portées sur l'Alliance pour l'Allemagne, le SPD, la Fédération des démocrates libéraux, se sont prononcées sans équivoque pour la réunification de l'Allemagne. Même le PSD (le SED à peine camouflé), après que Gorbatchev l'ait décidé, s'est déclaré, pour obtenir des voix, partisan de la réunification de l'Allemagne. Par contre, une organisation comme "Nouveau Forum", qui a pourtant joué un rôle important au début du mouvement de masse dans la partie est de l'Allemagne, a été électoralement balayée parce qu'elle s'est longtemps ouvertement opposée à l'unification.
L'Alliance pour l'Allemagne a obtenu 48,15 % des voix car c'est elle qui a pris le plus vigoureusement position pour la réunification et cela dans les plus brefs délais. En outre, elle est apparue ainsi que la force politique s'exprimant au nom du seul véritable Etat allemand, l'Etat de la RFA. Le score relativement faible du SPD a été la conséquence d'années d'une politique équivoque de sa direction vis à vis de la RDA et du SED. La population est-allemande n'a pas oublié que l'appareil du SPD a, depuis 1972 notamment, étroitement collaboré avec l'appareil stalinien de la RDA et du SED (l'appareil des syndicats ouest-allemand a non moins étroitement collaboré avec les pseudo syndicats est-allemands). Alors que les masses engageaient le combat contre la bureaucratie stalinienne de l'est de l'Allemagne, alors qu'elles abattaient politiquement le mur de Berlin, Oscar Lafontaine en particulier se prononçait toujours pour le maintien des "deux Allemagnes". Ce n'est qu'ultérieurement que la direction de la sociale-démocratie a dû, au moins formellement tourner, tout en présentant la réunification comme l'aboutissant d'un processus long et complexe.

LE NOUVEAU "GOUVERNEMENT", L'UNION MONÉTAIRE

A la suite de ces élections, dès sa première séance, le nouveau Parlement a décidé de supprimer de la Constitution : la référence à un Etat "socialiste et communiste" et le conseil d'Etat. Le 12 avril, il investissait, par 257 voix sur 379 exprimés, un "gouvernement" que dirige Lothar de Maizière de la CDU et auquel participent les partis de l'Alliance pour l'Allemagne, le SPD et la Fédération des Démocrates Libéraux. Son programme : l'union monétaire allemande, l'introduction rapide de l'économie de marché, l'ouverture de négociations avec la CEE et son extension au territoire de la partie est de l'Allemagne ; l'unification rapide dans le cadre que trace l'article 23 de la Constitution de la RFA ; intégration dans l'OTAN.

Immédiatement se sont engagées les discussions qui ont abouti à l'accord du 2 mai sur les modalités de l'Union monétaire. L'accord se situe clairement dans le cadre de la restauration de l'économie capitaliste dans la partie est de l'Allemagne et est un des principaux moyens de cette restauration. Il a provoqué de profondes divergences parmi la couche dirigeante de la bourgeoisie de la RFA dont une partie considère son "prix" comme beaucoup trop élevé. L'échange se fera au taux de 1 mark est = 1 mark ouest pour les revenus et salaires, les bourses, les loyers, les baux, les retraites. Mais les salaires de référence seront ceux payés au 1er mai 1990 pour éviter les hausses de salaires qui pourraient avoir lieu jusqu'à la date d'application de l'accord, en principe le 2 juillet. Les retraites seront alignées sur le régime ouest-allemand. La plupart des retraités devrait y gagner. Une clause stipule qu'en aucun cas les retraités ne pourront toucher moins en marks ouest qu'ils ne touchaient en marks est. L'épargne sera couverte selon différentes parités en prenant en compte l'âge des épargnants : jusqu'à 14 ans, 1 mark ouest pour 1 mars est dans la limite de 2000 marks ; jusqu'à 60 ans, 1 mark ouest pour 1 mark est dans la limite de 4000 marks ; à partir de 60 ans, 1 mark ouest pour 1 mark est dans la limite de 6000 marks ; pour le reste de l'épargne, l'échange se fera au taux général, c'est-à-dire 2 marks est pour 1 mark ouest.

Ces taux de change surévaluent considérablement le mark est allemand par rapport au mark ouest. Le résultat brut est dans l'immédiat une très importante augmentation du pouvoir d'achat de ceux pour qui l'échange se fera au taux de 1 pour 1. Néanmoins, ce pouvoir d'achat restera encore inférieur de moitié à celui des travailleurs ouest-allemands. Et surtout la contre-partie sera très lourde : hausse généralisée et considérable des prix des marchandises et services qui ne seront plus subventionnés ; fermeture de nombre d'entreprises non concurrentielles (par exemple, il faut 24 heures pour produire une tonne d'acier dans la partie est de l'Allemagne et 4,4 heures en RDA), chômage massif ; subordination économique et financière au capitalisme ouest-allemand ; suppression de services sociaux, etc, etc...

AUTRES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE

Aux élections municipales du 6 mai, le nombre des votants par rapport aux inscrits a considérablement baissé en comparaison avec les élections du 18 mars : 80 % au lieu de 93,4 %. L'Alliance pour l'Allemagne a perdu, par rapport au 18 mars, environ 11 % des suffrages exprimés ; par contre, le Parti libéral gagne 1,5 % ; les Partis paysans gagnent 3,35 % ; le SPD stagne ; le parti stalinien perd 2 %. On ne peut tirer d'importantes conclusions de ce scrutin étant donné que le déplacement des voix se fait en partie entre organisations bourgeoises et que ce sont tout de même des élections municipales.

Autres élections importantes, celles qui ont eu lieu le 13 mai dans les Lander du Nord-Westphalie et de Basse Saxe, en RFA. La perspective, en tant que telle, de la réunification allemande ne semble pas avoir influencée fortement ces élections. En Basse Saxe, le SPD gagne 2,1 % des suffrages par rapport aux suffrages exprimés. En Nord Westphalie, il en perd 2,1 %. La CDU perd 2,3 % des suffrages exprimés, en Basse Saxe et ne gagne que 0,2 % en Nord Westphalie. L'importance immédiate de ces élections vient de ce que la CDU perd la direction du Lander de Basse Saxe, tandis que le SPD conserve la direction du Lander du Nord Westphalie. En conséquence, la CDU perd la majorité au Bundestag, deuxième Chambre de RFA, où sont représentés les Landers. La marge de manœuvre politique de Kohl sera plus étroite.

L'essentiel est cependant que ces élections confirment la tendance à un recul de la CDU qui s'est déjà manifestée au cours des élections ayant eu lieu précédemment dans divers Lander. Dans la perspective des élections générales du 2 décembre c'est une situation menaçante pour la majorité CDU-CSU-FPD du Bundestag et le gouvernement Kohl. Cette érosion est due à l'ensemble de la politique bourgeoise, du gouvernement de coalition bourgeoise que dirige Kohl. Au lendemain de ces élections, Kohl tente d'accélérer sa politique de réunification de l'Allemagne qui consiste à l'absorption pure et simple de la partie est de l'Allemagne dans la RFA. A la suite de ces élections, les dirigeants des partis de la coalition au pouvoir (CDU, CSU, FPD) ont demandé au gouvernement Kohl de transformer les élections du 2 décembre en élections législatives dans toute l'Allemagne Ouest et Est, pensant sans doute compenser à l'est les voix perdues à l'ouest depuis les dernières élections générales.

L'ALLEMAGNE RÉUNIFIÉE ET L'OTAN

Mais les quatre puissances dont les armées occupent toujours l'ouest et l'est de l'Allemagne entendent contrôler la réunification allemande faute d'avoir pu l'empêcher. Le 5 mai a eu lieu la première réunion de ce qui est appelé le 4 + 2 : les quatre puissances occupantes plus les deux gouvernements allemands. Depuis que Gorbatchev est au pouvoir, la bureaucratie du Kremlin s'est mise, par nécessité, directement et ouvertement au service de l'impérialisme : règlement des "conflits régionaux" ; ouverture des pays où le capital avait été exproprié à la pénétration des capitaux et des marchandises des pays impérialistes ; politique délibérée de restauration du capitalisme dans les pays de l'Europe de l'est et en URSS. Pourtant elle n'en conserve pas moins des intérêts spécifiques.

Les puissances impérialistes veulent que l'Allemagne réunifiée soit militairement intégrée dans l'OTAN. Ainsi, contrôleraient-elles militairement non seulement la puissance économiquement dominante en Europe, mais toute l'Europe. Le pacte de Varsovie déjà en mine serait liquidé. Mais pour la bureaucratie du Kremlin cela équivaudrait à une écrasante défaite militaire, subie sans combat, qui démoraliserait l'armée et serait un facteur de sa dislocation et qui accélérerait donc sa dislocation de l'ensemble du système bureaucratique. Aussi s'accroche-t-elle à la présence de ses troupes dans la partie est de l'Allemagne, à la non intégration dans l'OTAN de l'Allemagne réunifiée et à sa neutralisation militaire. Quand à l'Allemagne réunifiée sa puissance économique, ne lui permettra pas, au moins dans une première étape, d'annuler toutes les séquelles politiques de sa défaite de la fin de la IIe guerre mondiale. C'est seulement dans le cadre de l'OTAN qu'elle peut avoir une armée importante ne disposant pas, toutefois, d'armes atomiques. L'opposition de la bureaucratie du Kremlin à l'intégration de l'Allemagne réunifiée dans l'OTAN est un obstacle sur la voie de cette réunification.

RENFORCEMENT DU PROLÉTARIAT ALLEMAND

La réunification allemande signifie sans aucun doute un renforcement considérable par rapport aux autres puissances capitalistes du capitalisme allemand. Mais elle signifie aussi l'unification du prolétariat allemand et son renforcement par rapport à la bourgeoisie allemande. Elle redonne à la classe ouvrière allemande un rôle décisif dans la lutte des classes en Europe. La démonstration n'a pas tardé à être faite. Le patronat de la métallurgie de Bade Wurtemberg et le syndicat ouvrier de la métallurgie, l'IG Metall, ont signé un accord sur les 35 heures par semaine. L'IG Metall revendiquait : une augmentation de salaire de 8,5 % et la semaine de 35 heures. L'organisation patronale se disait prête à accorder une augmentation de 5 % et se refusait à discuter des 35 heures, elle voulait même que soit inscrit dans la nouvelle convention le maintien jusqu'en 1993 de l'horaire actuel, les 37 heures.
Le compromis signé le 4 mai entre le patronat et l'IG Metall stipule qu'a partir du 1er octobre 1993 les métallos ne travailleront plus que 36 heures par semaine, et à partir du 1er octobre 1995 que 35 heures par semaine. Cependant, 18 % des salariés d'une entreprise pourront effectuer jusqu'à 40 heures des heures supplémentaires. A partir du 1er juillet les salaires seront augmentés de 6 %. Ce n'est pas une capitulation du patronat. C'est un recul très important. D'autant plus qu'il s'étendra vraisemblablement à l'ensemble de la métallurgie ouest allemande et que l'accord servira de base et d'exemple pour les autres corporations. Or, il a suffi pour faire reculer le patronat de la métallurgie du Base Wurtemberg de grèves d'avertissement massives qui ont eu lieu au cours de la semaine du 30 avril au 4 mai, alors qu'en 1984 une longue et dure grève générale avait été nécessaire pour arracher les 37 heures.
L'échange de un mark ouest pour un mark est pour ce qui concerne les salaires, traitements, retraites, est un recul considérable du gouvernement et du patronat de la RFA face à la population laborieuse de la partie est de l'Allemagne. Les

déséquilibres entre les conditions de travail et d'existence des travailleurs de l'ouest et de l'est de l'Allemagne, comme le chômage s'étendant massivement à l'est, ne sont pas tenables à la longue. Ce sont des charges sociales et politiques explosives pour toute l'Allemagne. Les reculs rapides du patronat de la métallurgie à l'ouest, la décision que la population laborieuse de la partie est de l'Allemagne perçoive un mark ouest en échange d'un mark est, prouvent que la bourgeoisie allemande et son gouvernement en ont conscience et le redoutent.

*

* *

Contribuer à ce que le prolétariat allemand retrouve pleinement son unité, qu'il constitue des organisations syndicales et politiques qui l'unifient, que ses revendications fusionnent, c'est que plus jamais combattre pour :

• la réunification inconditionnelle de l'Allemagne ;
• opposer aux projets de Kohl, aux gouvernements et assemblées actuelles, l'élection d'une Assemblée Nationale souveraine de toute l'Allemagne ;
• la liquidation totale de l'appareil de la RDA, armée, police, justice, administration ; la mise en œuvre des mesures démocratiques radicales (élections et révocation à tous les postes de l'Etat, salaires pas plus élevés que ceux des ouvriers qualifiés, etc...) ;
• le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes françaises, anglaises, américaines, russes, d'Allemagne.

Combattre contre :
• la privatisation générale des entreprises de l'est de l'Allemagne, la liquidation de nombre d'entre elles ;

Combattre pour :
• le contrôle ouvrier sur la production et la distribution.

HONGRIE : ÉLECTIONS, GOUVERNEMENT

Les élections générales en Hongrie ont eu lieu une semaine après celles qui ont eu lieu dans la partie est de l'Allemagne. Mais elles en ont considérablement différé. Elles se sont déroulées sur deux tours. A l'issue du deuxième tour, le Forum Démocratique a obtenu 45 % des voix exprimées, auxquelles il faut ajouter celles de ses "alliés naturels", le Parti des Petits Propriétaires 11 % et des Chrétiens démocrates 5,5 %. L'Alliance des démocrates obtenu 24 % des voix exprimées. Le Parti Socialiste Hongrois (nouvelle appellation du parti stalinien le PSOH) en a obtenu 8,57 %.

Electoralement le parti stalinien est balayé. Les partis ouvertement pro-impérialistes et bien sûr restaurationnistes ont pratiquement occupé la totalité de la scène électorale. Ils disposent dans la nouvelle assemblée de la quasi totalité des sièges. Pourtant un phénomène très significatif s'est produit : au 2e tour, alors qu'il s'agissait des premières élections "libres" depuis 45 ans, 56,46 % des inscrits n'ont pas voté.

La raison en est qu'en Hongrie "l'économie de marché" n'est pas une nouveauté, la bureaucratie au pouvoir a commencé à la mettre en œuvre et à la développer dès 1965. Résultat : ralentissement de la croissance, hausse des prix, chômage, différenciations sociales croissantes, endettement monumental. Fin 1989, l'endettement a atteint 20 milliards de dollars, soit environ 1880 dollars par habitant alors qu'en Pologne, pourtant tellement endettée, il est d'environ 1080 dollars par habitant.

Un plan "d'assainissement" est appliqué depuis le début de l'année. Il comprend : réduction considérable des subventions publiques à l'économie et marchandises ; fermetures de toutes les entreprises non rentables ; arrêt de la construction du barrage de Nagymaros sur le Danube. Le nombre de chômeurs va croître encore. Les nouveaux chômeurs seront indemnisés à 60 % de leur salaire. Par contre : ouverture à partir de 1er mars d'une Bourse des valeurs qui fonctionnera chaque jour ; mesures facilitant la participation des capitaux étrangers. D'ores et déjà les masses hongroises savent ce que signifie "l'économie de marché".

Un accord s'est réalisé entre le Forum Démocratique, ses alliés et l'Alliance des démocrates libres : le 2 mai, le président de la République a été élu par le parlement. Arpad Göncz, membre de l'Alliance des démocrates libres, a été élu par 339 voix contre 31 Le 3 mai, le dirigeant du Forum Démocratique Jozsef Antall est devenu premier ministre. Il a formé un gouvernement qui comprend le Forum Démocratique, le Parti des Petits Paysans, les sociaux-chrétiens que le parlement a investi le 23 mai par 218 voix sur 352 députés présents. Le programme de ce gouvernement est simple : privatisation et en particulier de la terre, "économie de marché", subordination au capital étranger, restauration capitaliste et liquidation du COMECOM et du pacte de Varsovie. Il va s'efforcer d'utiliser, en l'épurant peut-être, l'appareil d'Etat légué par la bureaucratie stalinienne. D'ailleurs au moins une partie du sommet de la nomenklatura entend bien se retrouver dans la peau de néo-capitalistes.

Le conflit entre la classe ouvrière, la population laborieuse et ce gouvernement est inéluctable. Mais il faut le constater : la masse des abstentions montre aussi qu'elles n'ont pas l'expression et les instruments politiques qui leur sont indispensables, c'est-à-dire un authentique parti ouvrier révolutionnaire, doté du programme adéquate.

ROUMANIE : ÉLECTIONS, RÉSULTATS ET CONSÉQUENCES

Les élections du 20 mai en Roumanie semblent avoir été un plébiscite pour le Front de Salut National et Ion Ilescu personnellement. Les résultats de l'élection à la présidence, tel qu'il a été officiellement annoncé le 23 mai, sont les suivants : 85,31 % des suffrages exprimés pour Ion Ilescu candidat du Front de Salut National ; 10,57 % pour Radu Campéanu, candidat du Parti libéral ; 4,12 % pour Ion Ratiu, candidat du Parti National Paysan. Trois jours après le scrutin le pourcentage de participation au vote n'était toujours pas communiqué par les autorités officielles. Les résultats de cette

élection ont un parfum de trucage évident, bien dans les méthodes des staliniens, encore qu'ils en aient usé "raisonnablement". Tous les développements des événements depuis la révolution de décembre témoignent des déchirements politiques et sociaux existant en Roumanie. Ils sont contradictoires au presque unanimisme qui s'est exprimé dans le vote à 85,31 % pour la personne de Ion Ilescu. La presse bourgeoise a jeté un voile pudique sur les conditions de cette élection car il convient aux puissances impérialistes que la bureaucratie au pouvoir y reste pour réaliser les "réformes" pro-impérialistes et restaurationnistes.

Les résultats des élections respectivement à la Chambre et au Sénat, tels que "L'Humanité" du 23 mai les a annoncés, sont les suivants : FSN 67,88 % et (?) ; Parti National Libéral 5,94 % et 6,35 % ; Parti National Paysan 2,74 % et 2,28 %. Mais, phénomène très important, l'Union des Hongrois de Roumanie obtient 7,35 % des voix sur le plan national, c'est-à-dire qu'il se classe deuxième parti de Roumanie et dans les régions à fortes minorités hongroises de 30 à 22 % des suffrages exprimés pour les élections à la Chambre.

Les résultats de ces élections confirment que l'appareil stalinien, épuré de quelques Ceaucesquistes trop voyants, a réussi à surfer sur la vague révolutionnaire. Ebranlé, disloqué, il s'est rapidement réorienté et réunifié sous la direction du Front de Salut National. Par exemple : ses comités ont réussi à éliminer, à dissoudre où à contrôler les comités de ville et d'entreprise surgi de la base au moment du combat, à se substituer à eux. L'appareil d'Etat stalinien a été ressoudé. Il a su faire des concessions aux masses et, en procédant à d'importants achats à l'étranger, améliorer quelque peu le ravitaillement, cela dans la perspective des élections. Mais ce n'est que provisoire.
L'essentiel réside cependant en ce que les principaux partis opposés au Front de Salut National étaient des partis chargés d'une terrible histoire répressive, réactionnaire : celle du régime existant avant et au cours de la IIe guerre mondiale ; celle des banques sur la propriété paysanne ; celle de la soumission économique et politique d'abord aux alliés vainqueurs en 1918 et ensuite à l'Allemagne hitlérienne ; celle de la royauté. Ces partis d'ailleurs se réclamaient du roi en exil. Leurs représentants étaient : pour le Parti Libéral Radu Campeanu, un exilé depuis plus de 40 ans, multi-milliardaires et parlant, paraît-il, le roumain avec un fort accent anglais ; pour le Parti National Paysan Ion Ratiu un dirigeant d'avant-guerre âgé et surtout impliqué dans la politique d'alors du PNP. La population laborieuse n'avait pas d'organisation, de parti qui la représente et exprime, ne serait-ce que plus ou moins, ses besoins et ses aspirations. De ce point de vue, les scores que l'Union Hongroise de Roumanie a obtenus sont indicatifs : elle exprimait, plus ou moins, les aspirations et besoins de la population d'origine hongroise.

Ce succès électoral conforte le Front de Salut National et l'appareil stalinien de Roumanie. A la suite des élections, le 24 mai, les mouvements organisateurs de l'occupation de la Place de Bucarest ont décidé de mettre fin à leur mouvement qui durant depuis le 22 avril. Dès ses premières déclarations, suivant son élection, Ion Ilescu s'est déclaré partisan d'un "gouvernement d'Union Nationale". Il a dit clairement que l'orientation suivie serait celle vers une "économie de marché", la même que est suivie dans les autres pays de l'est de l'Europe.

La révolution roumaine n'en a pas moins mis en mouvement un processus qui se poursuivra. Les structures politiques roumaines restent ébranlées. Elles sont fragiles. Rien n'est stabilisé. L'impasse économique est totale. L'appareil stalinien n'est plus ce qu'il a été. Il reste ébranlé, fragile, en crise. Le FSN va avoir à s'affronter à la classe ouvrière, à la population laborieuse, à la jeunesse. La révolution roumaine n'a pas été un mythe. Elle reste vivante.

POLOGNE

Au moment où cet article est écrit, les résultats des élections municipales polonaises ne sont pas connus, sauf le pourcentage énorme des électeurs qui n'ont pas participé au scrutin : 58 %. Pourtant c'était les premières élections libres ayant lieu en Pologne et il s'agissait de chasser des municipalités les staliniens de l'ex-POUP. Mais les masses ouvrières et paysannes éprouvent ce que signifie "l'économie de marché", les privatisations, la liberté des prix, etc... : leur pouvoir d'achat a diminué de 40 % depuis janvier ; le chômage s'étend à une vitesse grand V, etc. La structure du pouvoir d'Etat est toujours celui constitué par les staliniens et il reste peuplé de staliniens. Or cette politique est menée par un gouvernement, le gouvernement Mazowiecki, où collaborent fraternellement les leaders de Solidarité et les vieux staliniens sous la présidence de Jaruzelski, qui est soutenu par la direction de Solidarité, ainsi que l'a montré le deuxième congrès de cette organisation, congrès préfabriqué par Walesa et ses amis.

D'importants mouvements de grève viennent d'avoir lieu dont celui des cheminots du nord-ouest de la Pologne. Elle touchait les ports de la Baltique. Une fois de plus Lech Walesa a tout fait pour les faire cesser. Le gouvernement Mazowiecki a accepté d'examiner les revendications des cheminots du nord-ouest, 30 % d'augmentation, sans pour autant les satisfaire. Ce n'est pas au moment où Mazowiecki s'en est allé à Paris solliciter de nouveaux crédits, qu'il est prêt à céder aux revendications, sans que les combats engager prennent une ampleur exceptionnelle et cela dépend beaucoup de la perspective politique sur laquelle ils s'engagent.

*

* *

Les résultats de toutes ces élections sont divers. Ils montrent que dans chaque pays les développements sont particuliers. Mais il s'en dégage de façon générale : que la confrontation entre les organisations et partis au pouvoir actuellement et la classe ouvrière, la population laborieuse est inéluctable ; que ces dernières ont besoin d'organisations, de partis et d'une perspective politique propres.

LES IMPÉRIALISMES AU SECOURS DE GORBATCHEV

LITUANIE

Le soutien à Gorbatchev est devenu une des priorités de la politique internationale des grandes puissances impérialistes. Les prises de position des impérialismes américain, français, allemand, à propos de la Lituanie, en témoignent. Aux élections au "Soviet Suprême de la République Socialiste Soviétique de Lituanie" du 25 février et du 11 mars, le mouvement indépendantiste Sajudis a obtenu 95 sièges sur 141. Dès sa première séance, le "Soviet Suprême" a changé de nom, il s'est appelé le "Conseil de la République de Lituanie". Par 124 voix sur 133 députés (donc les voix des députés élus sous l'étiquette du PC de Lituanie qui s'est lui-même déclaré indépendant du PC de l'URSS), il a proclamé l'indépendance de la Lituanie : la restauration *«de la souveraineté perdue en 1940 par l'intervention d'une force étrangère»*. Immédiatement Gorbatchev a déclaré que cette décision était illégale.

A l'instigation de Gorbatchev, le "Congrès des députés du peuple" de l'URSS a affirmé que les décisions du parlement de Lituanie sur l'indépendance de la République de ce pays *«n'ont pas force de loi»* et que *«la Constitution soviétique et la souveraineté de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ont à s'appliquer sur le territoire lituanien en tant que République de l'Union»*. Le 16 mars, Gorbatchev a lancé un ultimatum sommant le président du nouveau gouvernement lituanien d'avoir à se conformer dans les trois jours à cette décision. Après différentes mesures de pression militaire, Gorbatchev a entrepris, à partir du 19 avril, le blocus économique de la Lituanie : arrêt des livraisons de pétrole, de gaz, de matières premières, de produits alimentaires, etc... Le Kremlin exige que le parlement de Lituanie annule la proclamation d'indépendance.

Landsbergis, nouveau président de la République de Lituanie, s'est alors adressé aux USA et aux autres puissances impérialistes en leur demandant : *«une aide concrète»*. Mais déjà le gouvernement lituanien avait envoyé une délégation en Norvège, que conduisait Mme Kazimiéra Prunskienne, premier ministre, afin d'acheter du gaz et du pétrole *«pour parer à une éventuelle décision des autorités soviétiques de couper les livraisons à notre pays»*. Le premier ministre norvégien (conservateur), M. Jan P. Syse, a répondu : *«l'état major norvégien ne vend pas de pétrole. Ce serait aux compagnies pétrolières de prendre position si la demande leur en était faite»*. Quant à la compagnie pétrolière nationale norvégienne, Statoil, elle a précisé : *«Si la Lituanie souhaite acheter du pétrole elle sera traitée au même titre que n'importe quel autre client. Elle devra payer en devises»*. Comme évidemment elle n'en possède pas, c'est un refus à peine déguisé de lui fournir pétrole et gaz.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenu le 24 avril, Busch a expliqué froidement :

> *«Je ne voudrais pas que nous prenions par inadvertance une mesure qui contraigne l'URSS à entreprendre des actions propres à faire reculer la cause de la liberté dans le monde».*

L'INTÉRET SUPÉRIEUR DE L'IMPÉRIALISME EXIGE

Il est revenu à Mitterrand et à Kohl d'exprimer nettement la réponse des puissances impérialistes. Le 26 avril ils ont adressé en commun un message à Landsbergis président du Conseil Suprême de Lituanie :

> *«Monsieur le Président,*
> *Nous partageons une même inquiétude devant l'évolution de la situation en Lituanie. Nous souhaitons vous en faire part.*
> *Le peuple lituanien a manifesté sans équivoque sa volonté d'exercer son droit à la souveraineté. On ne saurait lui en faire grief (sic).*
> *Mais l'histoire a engendré une situation complexe faite de liens multiples de caractères politique, juridique et économique, leur dénouement exigera du temps et de la patience et devra emprunter les chemins classiques du dialogue.*
> *Aussi, souhaitons-nous que s'engagent au plus vite des conversations entre les autorités soviétiques et vous-même pour que la crise actuelle débouche sur une solution acceptable pour toutes les parties.*
> *Sans doute conviendrait-il, pour faciliter l'ouverture de pourparlers, de suspendre pendant un temps les effets des décisions prises par votre parlement qui ne perdraient rien de leur valeur dès lors qu'elles s'appuient sur un principe universellement admis : le principe d'auto-détermination des peuples.*
> *Nous vous saluons, Monsieur le Président, et vous prions d'agréer nos sentiments de sympathie ainsi que nos meilleurs vœux pour vos compatriotes.»*

Pourtant, le Sajudis de Lituanie, comme les Fronts Populaires d'Estonie et de Lettonie, sont sur une orientation pleinement restaurationniste et pro-impérialiste. Mais les dirigeants des puissances impérialistes ont conscience que le développement des luttes des peuples de l'URSS pour leur indépendance risque de déstabiliser complètement Gorbatchev, dont la position est de plus en plus fragile, de disloquer la bureaucratie du Kremlin et, en conséquence, de libérer le mouvement du prolétariat, qu'il leur serait impossible de contrôler et de maîtriser.

ESTONIE

Beaucoup plus prudemment, le parlement d'Estonie s'est engagé dans la lutte pour l'indépendance. Le 30 mars, il a voté un texte lequel déclare que l'occupation de l'Estonie, le 17 juin 1940, par l'armée du Kremlin, n'avait pas mis fin à l'existence

de l'Etat estonien dont *«débute actuellement le processus de restauration»*. Le parlement estonien réclame l'indépendance et dénie toute légalité à l'incorporation, par la force, de l'Estonie à l'URSS. Mais il a toutefois garantie *«la continuité des liens entre l'Estonie et l'Union soviétique par l'instauration d'une période de transition»*. Ce qui n'a pas empêché le Kremlin de brandir dès le 3 avril la menace de mesures de boycott économique.

A la demande de Gorbatchev, le "Soviet Suprême de l'URSS" a adopté, le 3 avril, une loi qui, sous prétexte d'établir les modalités de sécession d'une République de l'URSS, rend à peu près impossible toute sécession. D'après cette loi, pour qu'une République puisse se séparer de l'URSS, il faudrait que : les deux-tiers des électeurs inscrits (et non pas votants) d'une République donnée, c'est-à-dire l'ensemble des résidents, qu'ils soient ou non originaires de cette République, se prononcent au cours d'un référendum pour la sécession. Si le référendum pour l'indépendance n'obtenait pas les deux-tiers des inscrits, il ne pourrait être organisé de nouveaux référendums avant dix ans. S'il obtenait cette majorité des deux-tiers, alors s'ouvrirait une période de négociations entre la République en question et l'Union. Elle pourrait durer cinq ans. Un accord devrait être conclu sur, d'une part les conditions économiques de la séparation et de l'autre, des territoires attribués à la République dans le cadre de l'Union, mais qui ne lui appartenait pas au moment où elle y est entrée. Avant l'expiration de cette période de cinq ans, les autorités de la République, ou un dixième des électeurs, pourraient demander un nouveau référendum pour tenter d'annuler le premier. Enfin, l'accord entre la République concernée et l'Union devrait être ratifié par le parlement fédéral de l'URSS (d'après Bernard Guetta, "Le Monde" du 5 avril). Bernard Guetta pose la question : *«Que se passerait-il s'il n'y avait pas accord dans le temps imparti ou si le parlement soviétique refusait de l'intérieur ?»* Il ne peut répondre car *«ce n'est tout simplement pas dit et l'on peut ainsi tout imaginer»*.

Pourtant, la bureaucratie du Kremlin ne parvient pas à bloquer le mouvement des nationalités. Le 12 avril le parlement estonien a relancé ses revendications en adressant un appel à Gorbatchev pour que soient engagés des pourparlers sur le *«rétablissement d'une Estonie indépendante»*. Cet appel demande que soient engagés *«sans délai des pourparlers entre l'Union Soviétique et une délégation estonienne sur le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté politique de la république estonienne et d'un pouvoir légitime en Estonie»*. Il était signé par Arnold Runtel, président de l'Estonie. Le parlement estonien a déclaré illégal l'enrôlement des jeunes estoniens dans l'armée du Kremlin.

LETTONIE

Le 4 mai le parlement letton a voté par 138 voix pour et une abstention, 57 députés boycottant le vote, une déclaration restaurant l'indépendance de la Lettonie. Selon cette déclaration la : *«République souveraine de Lettonie (1920-1940) n'a jamais cessé d'exister de jure et est aujourd'hui rétablie de facto»*. Cependant, la déclaration admet "une période de transition". Pendant cette période de transition, la Constitution de la République socialiste soviétique de Lettonie - qui devient "République de Lettonie - restera en vigueur dans toutes les dispositions qui ne contredisent pas quatre articles de l'ancienne Constitution de 1922 de la Lettonie indépendante qui s'appliquent immédiatement.

L'offre est faite au Kremlin d'engager des négociations. L'engagement est pris de :

> *«garantir à tous les citoyens de Lettonie et d'autres gouvernements résident de façon stable sur le territoire letton tous les droits sociaux, économiques et culturels, ainsi que les libertés politiques en accord avec les mesures internationalement reconnues des droits de l'homme»*.

Cette garantie est principalement donnée à la forte minorité russe (33,8 % de la population) qui s'est implantée en Lettonie. Dès le 5 mai, Gorbatchev a fait répondre à la télévision : *«des pourparlers ne sont possibles que dans le cadre de l'Union Soviétique et à la condition (que soit) respectée la Constitution»*. A quoi a été ajouté des menaces : *«le président se réserve le droit de prendre des mesures de rétorsion politiques, économiques et administratives»*. Gorbatchev, en tant que président de l'URSS, a déclaré illégales les déclarations d'indépendance de la Lettonie et d'Estonie. Mais les gouvernements de Lituanie, de Lettonie, d'Estonie ont conclu un accord de coopération économique entre les trois républiques qui va jusqu'à l'an 2000. Le 12 mai, les présidents des trois pays se sont rencontrés dans la capitale estonienne, Tallin, pour coordonner leur combat pour l'indépendance.

La lutte que Gorbatchev et l'ensemble de la bureaucratie, confortés par l'impérialisme, mènent contre l'indépendance des pays baltes va bien au-delà de ceux-ci. Accorder l'indépendance à ces pays c'est déclencher un processus de dislocation de l'URSS. Ces derniers mois l'aspiration des autres peuples de l'URSS à l'indépendance s'est manifesté moins nettement que dans les pays baltes. Elle n'est pas moins vive. Les affrontements qui ont eu lieu le 27 mai en Arménie où 20 Arméniens ont été tués le montre. Des manifestations monstres s'en sont suivies à Erevan. L'URSS devait et pouvait être le lien de coopération des peuples de l'ancien empire tsariste et celui de l'émancipation des prolétariats. La bureaucratie du Kremlin en a fait une nouvelle prison des peuples, de leur spoliation, d'oppression et d'exploitation des prolétariats. Les peuples veulent libérer leurs pays de l'oppression et de la spoliation bureaucratique en rompant les liens de subordination à l'URSS telle que la bureaucratie les a façonnée.

IMPASSE ÉCONOMIQUE

En même temps la crise économique ne cesse de s'aggraver. Le dire est devenu une terrible banalité. La régulation de l'économie dans l'impasse, par les lois qui se manifestent sur le marché, par la privatisation des moyens de production, c'est-à-dire par une avancée vers le retour au capitalisme, tel est le contenu de la "pérestroïka". Sans que la "pérestroïka" ait pu encore être réellement appliquée, sa seule perspective a suffi à aggraver la crise de la planification et de l'économie de l'URSS : stockage, spéculation, marché noir, désorganisation de la production et des transports, en sont les conséquences immédiates. Mais les privatisations, la liquidation de milliers et de milliers d'entreprises, le chômage massif, la hausse

vertigineuse des prix par leur libéralisation se heurtent à l'opposition de la classe ouvrière et de la population laborieuse.

Les décisions prises en juin 1987 sur la "réforme économique" n'ont fait qu'amener désordre et gaspillage :

«L'ajournement (à deux ou trois ans) de la réforme des prix interdit la mise en œuvre du "marché socialiste". Il ne peut y avoir dans ces conditions ni autonomie de gestion, ni autofinancement, ni autogestion réels, les trois A de la réforme économique décidée par le plénum de juin 1987. L'appareil bureaucratique des ministères, qui exerce toujours sa domination à travers les "commandes d'Etat" imposées aux entreprises et la répartition administrative des outils et des matières premières, n'en est pas moins touché par des mesures de dégraissage et la défiance générale. Condamné au dépérissement, il réagit par la grève du zèle, voire le sabotage, l'un et l'autre aggravant les pénuries. Le démantèlement d'un système a donc commencé sans qu'un nouveau mécanisme soit mis en place.

Dans l'agriculture, les nouvelles formes d'exploitation (fermage à bail, sous-traitance) progressent lentement. Là encore l'absence d'une réforme des prix, la mauvaise volonté des bureaucrates (ils donnent en fermage les plus mauvaises terres) et en général l'incertitude des lendemains n'incitent guère les agriculteurs à s'engager. (Les coopératives sont) *le seul domaine où le changement se fait très rapidement. Il y a cent mille coopératives produisant 6 milliards de roubles de biens et services. Elles emploient 4,2 millions de personnes, ou 3,3 % de (la) main-d'œuvre (d'URSS).*

(...) La viande, le beurre, le sucre sont rationnés dans la plupart des régions de la fédération russe. Au total pour l'URSS, sur 211 types de produits alimentaires, 23 seulement sont en vente libre. (...) Dans la presse et au congrès s'étale la plaie la plus dissimulée de la vie sociale : l'extension pure et simple de la misère. Quarante trois millions (15 %) de Soviétiques vivent avec un "minimum vital" de 60 roubles par mois, ou moins, dont 10 millions de pensionnés et d'invalides».

Voilà ce que Jean-Marie Chanvier écrivait dans "Le Monde Diplomatique" de juillet 1989. Depuis tout n'a fait que s'aggraver. Et qu'en est-il d'un déficit budgétaire, révélé en 1989, qui dépassait alors 100 milliards de roubles, soit de 10 à 11 % du PNB ?

"DÉMONOPOLISATION"

Les "conseillers" de Gorbatchev le pressent de prendre les mesures qui soumettraient totalement l'économie de l'URSS aux lois qui règnent sur le marché. "Le Monde" du 24 mars, a publié un interview de l'un d'entre eux : Pétrakov. Relevons dans cet interview :

«Beaucoup d'économistes (soviétiques) sont à cet égard très impressionnés par les réformes mises en place en Pologne par la thérapie de choc de M. Mazowiecki. Ils pensent qu'il faut libérer les prix, donner plus de liberté aux entreprises et que cela suffira pour que le marché nous apporte la félicité.

Je crois, pour ma part, qu'il y a là une grande part de naïveté car la première chose à faire avant de libérer les prix est de créer les conditions de la concurrence sans laquelle il n'y a pas de prix libres. L'une des premières mesures à prendre est donc de démonopoliser notre économie, la plus monopolisée du monde.

(...) Il faut donc passer d'un système avec des ministères à un système de sociétés par actions. Il faut transformer toute les entreprises en sociétés par actions dont la vente et l'achat soient libres, permis aux individus, aux entreprises et aux banques, y compris étrangères.

Question : *"Comment allez-vous procéder ? Tout mettre en vente et attendre que les retraités ressortent leurs roubles de leur matelas ?"*

Réponse : *"Pour ma part, il me serait difficile d'imaginer comment un individu pourrait devenir propriétaire du capital d'une entreprise, prendre simplement une majorité de contrôle, alors qu'il lui faut cinq ans pour acheter une voiture.*

Des gens pourront acheter des actions mais nous avons en tête quelque chose de beaucoup plus sérieux. Reprenons l'exemple simple d'Aéroflot et prenons la situation dans laquelle cette compagnie a besoin d'argent pour acheter de nouveaux avions. Aujourd'hui, elle s'adresse au Gosplan pour demander tant de roubles ou tant de devises si elle pense acquérir disons des Airbus... Si nous sommes au contraire, dans le cas des sociétés par actions, notre Aéroflot n'aura en dehors de ses profits que deux sources de financement : la vente d'actions ou le recours au crédit bancaire.

Il n'y aura pas d'Etat, pas du tout d'Etat, pour aider les entreprises à investir et, de cette manière, on aura, si les actions sont placées, accumulé du capital et entamé un processus d'investissement répondant aux lois du marché. L'obstacle essentiel sur la route du marché est la super-monopolisation du processus d'investissement».

LE PROFIT

Ensuite Pétrakov explique :

«Nous connaissons les prix qui permettent de trouver de la viande sur les étalages. Si vous allez sur les marchés paysans, il y a de l'offre et les prix sont connus.

Le rééquilibrage du marché n'est cependant pas la création d'un mécanisme de marché qui pré-suppose que si vos rentrées sont grandes, vous pouvez vous développer rapidement dans la mesure où le capital va où les profits sont les plus élevés.

Chez nous, comme tout profit revient à l'Etat et se redistribue selon des priorités définies administrativement, il n'y a pas d'essor de la production».

Selon lui les investissements d'Etat doivent être réservés à l'espace, l'éducation, la santé, la défense, l'aide aux handicapés, à tous les faibles. *«Mais il faut arrêter tout le reste et pour ce qui est de l'éducation et de la santé, l'Etat ne doit assurer la gratuité que jusqu'au niveau général. Tout ce qui va au-delà doit être payant ou financé par les syndicats ou d'autres mouvements».*

A propos de l'inflation, il dit :

«Nous avons ainsi, en URSS, 165 milliards de roubles d'épargne dont une bonne moitié n'est que de l'épargne forcée - non pas la préparation d'un investissement mais une simple accumulation commandée par l'impossibilité d'acheter ou d'investir.

En Europe de l'est, dès qu'on a libéré les prix, cette épargne forcée s'est ruée sur des étalages et les prix ont suivi. Nous devons, nous, tenir compte de cette expérience et détourner préventivement cette masse monétaire vers de nouvelles sphères d'investissement qui seraient les appartements, les maisons de campagne, les actions industrielles et bien sûr l'épargne rémunérée. Il faut, dans cet esprit, que les taux d'intérêt soient portés des 2 % d'aujourd'hui à 8 ou 10 %.

Il faut donner aux gens la possibilité d'utiliser leur argent au développement de la production individuelle. Il faut faire tout cela avant de procéder à la libération des prix qui ne devrait souffrir d'autres exceptions que pour certains produits stratégiques ou de première nécessité, deux à trois dizaines de marchandises au maximum».

A la question : *«Qui dit libération des prix dit importante chute du niveau de vie. Y aura-t-il des compensations ?».* Il répond :

«Nous y avons naturellement pensé. Il y aura pour les plus pauvres, indexation des revenus sur les prix. C'est très important. Il faut défendre les plus démunis, mais ce sera très dur car tant que l'économie ne sera pas devenue efficace, les possibilités de diriger l'argent vers les dépenses sociales seront limitées.

De toute manière, nous nous heurterons à une difficulté psychologique car les gens ne sont pas habitués à la dureté des lois du marché, à la concurrence et à la différenciation des revenus. Même avant la révolution, il y avait en Russie une tradition de nivellement égalitaire qui s'est évidemment renforcée pendant la période soviétique.

Les coopératives qui étaient un tout premier pas vers le marché n'ont ainsi pas été acceptées par une bonne partie de la population sous la pression de laquelle le gouvernement a été obligé de limiter leurs activités».

Dernier point :

«Si notre marché est très intéressant, il doit ressembler à un marché. Le problème des entreprises occidentales est de savoir quoi faire des roubles gagnés ici. Dès maintenant il faut donc un rouble spécial, convertible pour les entreprises mixtes et les entreprises soviétiques capables de réagir à la concurrence.

Il faut s'y mettre tout de suite et organiser à l'intérieur du pays un marché de devises nous permettant de les vendre et de les acheter librement. Nous en avons relativement beaucoup, quelque 15 milliards de dollars par an, fruit de nos exportations. Nous les investissons jusqu'à présent de manière centralisée. Il faut que les entreprises puissent les acheter pour investir».

HÉSITATIONS

Tel est le programme que ses conseillers demandent à Gorbatchev d'appliquer. Mais la démarche de Gorbatchev est hésitante. "L'Humanité" du 16 octobre a rapporté, qu'à la suite de son élection par le "congrès des députés du peuple", Gorbatchev,

«Evoquant la nécessité de l'application "d'un éventail de mesures visant à réduire la tension dans la sphère sociale et économique", le président estime qu'il y a "un grain de vérité" dans les critiques qui lui ont été adressées au sujet de son "indécision" de sa "lenteur" et de ses "retards".

"J'estime qu'il nous faut agir énergiquement pour radicaliser la réforme économique", dit-il. Il faut appliquer scrupuleusement "les lois sur la propriété, la terre, le bail..." ; il faut "s'atteler réellement à la création d'un marché intérieur évolué (...) en se débarrassant de toutes les anxiétés et de tous les complexes".

"On ne saurait se passer de réforme du système de formation des prix, du système d'approvisionnement et de distribution. On ne saurait se passer de changement dans la pratique des commandes d'Etat, de la création de Bourses de marchandises et ensuite de Bourses des valeurs, déclare Gorbatchev (...) Il faut démonopoliser l'économie".

L'Etat doit influer sur les processus économiques au moyen de l'imposition et du crédit. Dans l'immédiat, le président se propose d'accélérer la prise de mesures pour réduire sensiblement le déficit budgétaire au moyen d'une pression sur les dépenses de l'Etat. Mais il promet "des garanties sociales fiables" pour toute la populations et "en premier lieu pour les couches les plus démunies".

Il annonce l'adoption de décrets présidentiels sur "les questions cruciales" et déclare : "Il faut être franc, la réalisation des mesures ambitieuses mettra la société dans des conditions nouvelles et, dans un premier temps, elle pourra s'accompagner de phénomènes nouveaux et léser les intérêts de certains. Il importe donc de parvenir à la compréhension mutuelle et à la concorde de la société sur tous les problèmes majeurs.»

Au début du mois d'avril, les réformes ont été repoussées sine

die. Au cours d'une tournée dans des usines de Moscou, dont le reportage a été télévisé le vendredi 11 mai, Gorbatchev a expliqué que les réformes seraient étalées dans le temps et qu'elles seraient progressives.

LE DISCOURS DE RIJKOV

Mais devant le "Soviet Suprême", le 24 mai, Rijkov, Président du Conseil des ministres de l'URSS a annoncé la couleur. Selon Pierre Briançon dans "Libération" du 25 mai :

«Nicolaï Rijkov écarte l'idée d'une «thérapie de choc» — vite abandonnée par les experts gouvernementaux devant ses risques politiques et sociaux — au profit d'une approche «par étapes». D'ici la fin de l'année, on procèdera à l'élaboration de la «législation et des principes» d'une économie de marché. En 1991-1992, les «principales conditions» de fonctionnement d'une économie de marché seront mises en place : réforme des prix, de la fiscalité, réforme aussi du système financier. Le «développement de diverses formes de propriété» sera encouragé, avec la privatisation de 60 % des entreprises d'Etat dont les actions seront vendues à des «collectifs» ou à des individus. Enfin, après 1993, on entrera dans la phase du «développement intensif des relations de marché». Il est bien difficile de se défaire d'un certain vocabulaire...
En attendant, dès l'an prochain, les prix alimentaires vont, en moyenne, plus que doubler. Dans l'ensemble, les prix appartiendront à trois catégories : fixés par l'Etat (pour 55 % des produits), contrôlés par l'Etat (30 %) et libres (15 %), a dit Rijkov. L'objectif étant d'élargir progressivement le champ de la dernière catégorie.
La population verra ces hausses compensées par une augmentation salariale de 15 % en moyenne, ainsi que des allocations fixes par enfants à charge et pour les retraités ou étudiants. Dans l'ensemble, les 135 milliards de roubles consacrés à la «compensation» ne représenteront que 70 % de ce que la hausse des prix rapportera au budget de l'Etat.
Selon les prévisions, a indiqué Rijkov, le plan gouvernemental va provoquer une récession dans les premières années, et le niveau du PNB de 1990 ne sera retrouvé qu'en 1993. Les chutes d'investissement et de la production de l'industrie lourde expliqueraient l'essentiel de cette récession.».

A la suite de ce discours une panique a fait se précipiter les moscovites dans les magasins pour y acheter tout ce qu'ils pouvaient, à tel point que Gorbatchev a dû prononcer une allocution radio-télévisée pour tenter de calmer les esprits.

CONTRADICTIONS ET ANTAGONISMES

Formellement Gorbatchev concentre entre ses mains tous les pouvoirs. Le 13 mars "le congrès des députés du peuple" a modifié la Constitution. Désormais *«le PC de l'Union Soviétique ou d'autres partis (...) participent à la direction des affaires de l'Etat"*. Sous cette forme, a été aboli, en principe, le monopole du PC de l'URSS sur le pouvoir et a été reconnue la possibilité de constituer d'autres partis. Au moins jusqu'aux prochaines élections présidentielles, qui devraient avoir lieu dans cinq ans, et peut-être au suffrage universel, Gorbatchev a été élu président de l'URSS. En tant que tel, il dispose d'immenses pouvoirs. Il peut, par exemple : *«prendre sur la base de la Constitution et des lois existantes des décrets qui ont force de loi sur tout le territoire du pays»* ; suspendre les décrets gouvernementaux ; décréter l'état d'urgence ou de siège, dans telle ou telle région de la République, etc... Il est commandant en chef des forces armées. Il est toujours secrétaire général du PC de l'URSS. En bref, sous la couverture du "congrès des députés du peuple" et du "Soviet suprême", il exerce la dictature. Mais plus il concentre de pouvoirs entre ses mains, plus il semble déstabilisé.

Contradictions et antagonismes s'exacerbent en URSS et le pouvoir ne les maîtrise pas. Le PC de l'URSS est déchiré. Une "Lettre ouverte du Comité Central aux communistes du pays" mettait en cause la présence dans le parti de gens qui *«travaillent sans cesse et avec esprit de suite à une scission du parti, créent en son sein des fractions organisées, rejettent le choix socialiste du peuple soviétique et se sont d'eux-mêmes placés hors du parti par leurs positions et leur conduite»*. Etaient visés les "réformateurs" les plus radicaux dont l'historien Afanassiev qui depuis a démissionné du PC de l'URSS. Le XXIXe congrès du Komsomol a voté une adresse qui estime que : *«La publication (de cette lettre) peut conduire à ce que les forces conservatrices l'utilisent à faire taire les communistes défendant des points de vue différents (...) Nous sommes convaincus que seul le congrès du parti peut définir sa ligne stratégique en s'appuyant pour cela sur tout ce qu'il y a de progressiste dans la plate-forme du comité central, la "plate-forme démocratique" ou tout autre»*. (11 avril).

Moscou et Léningrad, d'autres grandes villes, ont élu des réformateurs notoires. Certaines comme Lvov, en Ukraine ont des majorités municipales "indépendantistes". "Conservateurs" et "réformateurs" ont engagé une dure bataille pour la présidence du "soviet suprême" de la République de Russie. Finalement, le "réformateur" Estine a été élu par une voix de majorité, au 3e tour. Les plus "radicaux" des "réformateurs", dont Avanassief, vont jusqu'à mettre en cause la légitimité et la nécessité de la révolution d'octobre, tandis que les "conservateurs" dénoncent toute concession concernant les libertés politiques. Les démissions et départs du PC de l'URSS se multiplieraient.

LE 1er MAI

Démonstratif et significatif a été ce qui s'est passé le 1er mai sur la Place Rouge à Moscou. Deux cortèges ont défilé successivement devant la tribune. Les deux se sont situés en opposition à Gorbatchev. Le cortège organisé par l'appareil "syndical" a défilé en bon ordre sur des mots d'ordre nettement opposés à la "pérestroïka" : *"La nourriture n'est pas un luxe" - "A travail réel, salaire réel" - "Les prix sous contrôle des syndicats" - "Non au chômage" - "Les prix sous contrôle" -*

"Non au chaos"". Dans le cortège dit informel ont jailli des mots d'ordre exprimant des aspirations aux libertés démocratiques et des mots d'ordre authentiquement réactionnaires : *"Liberté pour la Lituanie" - "Aujourd'hui blocus de la Lituanie, demain blocus de Moscou" - "Le blocus de la Lituanie, c'est la honte du président" - "Un président non élu (au suffrage universel NDLR) est un dictateur" - "A bas le parti communiste" - "A bas les Ceausescu du Bureau Politique" - "Les Ceausescu du Bureau Politique en prison" - "Nous n'avons pas confiance dans un parti dont les dirigeants sont des criminels" - "A bas l'empire du fascisme rouge" - "Le socialisme ? Non, merci" - "72 ans vers nulle part" - "Le soldat russe n'est pas le gendarme de l'empire"*. Les flots de la manifestation "informelle" étaient très mêlées : depuis des "anarchistes" agitant des drapeaux noirs jusqu'à des partisans déclarés de l'ancien régime, des popes, etc...

Aussi bien dans la manifestation organisée par les "syndicats" que dans la manifestation "informelle", certains mots d'ordre ont reflété les besoins et les aspirations des masses, mélangés à d'autres : soit ceux de l'appareil stalinien de la bureaucratie du Kremlin ; soit ceux des pro-bourgeois, pro-impérialistes, restaurationnistes, réactionnaires. Ni l'une, ni l'autre n'étaient des manifestations exprimant fondamentalement les intérêts du prolétariat. En ce sens, elles ont fait ressortir l'absence de représentation et d'organisation politique combattant sur le terrain de la classe ouvrière, de la population laborieuse, de la jeunesse.

L'ANGOISSE

Cependant les bourgeoisies des puissances impérialistes, leurs gouvernements, leurs représentations politiques sont terriblement inquiets : après avoir assisté pendant une demi-heure au défilé de la manifestation "informelle", Gorbatchev et l'équipe dirigeante du Kremlin ont littéralement fui, sous les sifflets, de la tribune. N'est-ce pas symbolique de leur impuissance à maîtriser les contradictions et antagonismes sociaux et politiques qui s'accentuent en URSS ? Sous le titre "Un tournant", l'éditorial international du "Monde" du 3 mai écrivait :

> *«Ce qui vient de se passer à Moscou évoque irrésistiblement les événements qui ont amorcé les bouleversements survenus dans les autres pays de l'Europe de l'est et à travers lesquels se sont écroulés des pouvoirs auxquels il n'a pas suffi de proclamer leur volonté réformatrice pour garder le contrôle de l'Etat. Voir ce qui s'est passé en RDA et ce qui est en cours en Roumanie... Si l'on a pu parler d'"implosion" dans ces pays, le même risque se dessine-t-il en URSS, au cœur d'un système qui entrerait dans un processus de désintégration incontrôlé ?».*

En dépit de tout, l'URSS, et surtout la Russie, sont les pays de la Révolution d'octobre où le prolétariat constitue aujourd'hui une masse de 150 millions de travailleurs. La dislocation du pouvoir d'Etat, de la bureaucratie stalinienne ouvrira des vannes par lesquelles ce flot puissant déferlera (ce qui n'assure pas pour autant la victoire du prolétariat). Les bourgeoisies des puissances impérialistes le savent et le redoutent. Ce qui explique le soutien qu'elles apportent à Gorbatchev et à son équipe, fut-ce au détriment des nationalistes bourgeois de Lituanie, de Lettonie, d'Estonie.

Le 3 juillet s'ouvrira le congrès du PC de l'URSS. Qu'en sortira-t-il ?

Le 30/05/1990

ÉTATS UNIS SOCIALISTES D'EUROPE

PREMIERE PARTIE :
LEUR EUROPE UNIE

PLUS EUROPÉEN QUE MOI TU MEURS

Le 28 avril s'est tenu à Dublin un "sommet extraordinaire" des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Commission Economique Européenne. A son ordre du jour devait figurer la question de l'unification allemande. Mais les élections du 18 mars dans la partie est de l'Allemagne ont tranché. Dès lors, le "sommet" de Dublin n'a pu que se *«réjouir de l'unification de l'Allemagne»* qui, selon le communiqué serait *«en train de se faire sous l'égide de l'Europe»*. Conclusion hardie, elle repose sur l'engagement de Kohl que *«la RFA tiendra la communauté totalement informé des mesures qui seront discutées et arrêtées par les autorités des Allemagnes»*. Ce "sommet" a décidé que les conclusions de la conférence inter-gouvernementale concernant l'union économique et monétaire devraient être prêtes suffisamment à temps pour que les parlements nationaux puissent les ratifier afin qu'elles soient applicables au 1er janvier 1993.

Enfin, *«le Conseil européen a confirmé son engagement pour l'union politique»* et il a été convenu que les ministres des Affaires Etrangères *«élaboreront des propositions qui seront discutées lors du conseil européen de juin afin de parvenir à une décision sur la tenue d'une seconde conférence gouvernementale dont les travaux se dérouleront parallèlement à ceux de la conférence sur l'union économique et monétaire, en vu d'une ratification par les Etats membres dans les mêmes délais»*. Cette dernière décision a été prise en réponse au message que

KOHL et Mitterrand avaient adressé le 19 avril au président en exercice de la communauté où ils écrivaient : *«Nous pensons que le moment est venu de transformer l'ensemble des relations entre les Etats membres en une Union européenne et de doter celle-ci des moyens d'action nécessaires ainsi que l'a prévu l'acte unique»*. Actuellement la formule à l'ordre du jour est : *«Plus européen que moi du meurs»*. Interrogé le 29 mars à "L'heure de vérité", le chancelier Kohl s'est prononcé pour *«la construction des Etats Unis d'Europe»*. De son côté, Mitterrand a, au cours de l'émission "Sept sur sept" du dimanche 25 mars, souhaité *«bonne chance à l'Allemagne»*.

Au lendemain des élections du 18 mars, dans la partie est de l'Allemagne, tout semble se passer comme s'il y avait une nouvelle donne. Jusqu'à cette date, Mitterrand n'avait cessé de mettre des bâtons dans les roues à la réalisation de la réunification de l'Allemagne. A la suite de l'ouverture du mur de Berlin, le 18 novembre, Mitterrand invitait les chefs de gouvernements de la CEE à dîner, le 18 novembre à l'Elysée. Il n'y était pas question de la réunification allemande. Le 28 novembre Kohl énonçait, sans concertations préalables, son plan en dix points de réunification par étapes de l'Allemagne, qui ne mentionnait pas la garantie de la frontière Oder Neisse entre l'Allemagne et la Pologne. L'Elysée déclenchait une campagne contre Kohl : *"électoraliste, peu fiable, irrationnel, comportement dangereux"*.

Le 6 décembre, Mitterrand faisait un saut à Kiev où il rencontrait pendant deux heures Mikhail Gorbatchev. Gorbatchev était alors ouvertement hostile à la réunification allemande. Mitterrand déclarait à "Paris-Match" : *"Même si la réunification occupe les rêves et la pensée des Allemands, ce qui est bien normal, le processus sera plus lent que certains (dont Kohl NDLR) se l'imaginent"*. A la veille du sommet européen qui s'est tenu les 8 et 9 décembre à Strasbourg, la tension entre Mitterrand et Kohl était extrême. Ensuite Mitterrand est allé à Berlin-est rencontrer Modrow, alors premier ministre de la RDA. "Libération" du 30 mars rappelle que même la date du voyage a fait l'objet d'une polémique et que Mitterrand avait fait état dans ses discours d'une *"identité est allemande"*. "Libération" pose la question : *"Que reste-t-il, après le vote du 18 mars, de ce "peuple allemand" dont parlait Mitterrand à la télévision est-allemande et dont il est question dans un accord sur les échanges de jeunes, renouvelables dans cinq ans et qui fut ironiquement signé au cours de cette visite"*.

Le 9 mars 1990, Mazowiecki et Jaruzelski sont reçus à Paris et démonstrativement Mitterrand soutient leur revendication : signature d'un traité de paix avant la réunification. Non moins démonstrativement, à la veille des élections dans la partie est de l'Allemagne, il reçoit Oscar Lafontaine qui, après les élections en décembre dans la partie ouest de l'Allemagne, sera candidat chancelier contre Kohl.

Au soir même du 18 mars, Mitterrand a changé de ton. Il s'est rallié à l'utilisation par le gouvernement allemand de l'article 23 de la loi fondamentale de la RFA. Elle prévoit que des *landers* nouveaux peuvent décider de rejoindre la RFA. Donc, après que la partie est de l'Allemagne ait été redécoupée en landers, chacun d'entre eux pourrait rejoindre la RFA. De son côté Kohl en a rajouté. A l'émission "L'heure de vérité", il n'y est pas allé de main morte. Il a affirmé être pour le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée Européenne et de la commission européenne. Il n'a pas même exclu qu'au terme du processus d'unité politique de la CEE un président soit élu. Il a lancé sous forme de défi : *"Lorsque sonnera l'heure de vérité, on verra bien qui sera prêt à céder au profit de l'Europe (la CEE) des compétences et droits nationaux"*.

Dans sa prestation à "Sept sur sept", Mitterrand avait évoqué : *"la mise en place... d'une défense, je ne dirai pas strictement européenne (nous restons les alliés des Américains) mais dont l'axe européen devra être précisé et dont ferait partie naturellement les Allemands"*. Kohl lui a répondu : *"Pourquoi pas ?... A l'époque d'Adenauer... on parlait encore de la Communauté européenne de défense. C'était plutôt une épine pour Paris et non pour Bonn..."*. En effet, le 30 août 1954 l'Assemblée Nationale française rejeta le traité sur la CED.

LE NOUVEL AXE DE LA CEE

Les résultats électoraux du 18 mars ont brisé net la résistance de Mitterrand à la réunification allemande. Sa politique européenne est en déconfiture. Les rapports changent à l'intérieur de la CEE. Déjà, le poids de la RFA ne cessait d'y croître. Désormais avant même que la réunification ne soit réalisée, l'impérialisme allemand fait prévaloir ses objectifs. Kohl affecte la modestie *"Ce serait une très bonne chose que de pourvoir les Allemands d'un toit européen plus solide"* et *"si l'on arrive plus rapidement à l'unification politique de l'Europe en coiffant l'Allemagne et bien tant mieux"* (déclaration devant la commission européenne de Bruxelles le 23 mars). Ce genre de déclaration ne peut masquer que l'impérialisme allemand devient, en fonction de sa prédominance économique qui va devenir écrasante en Europe, l'axe de la CEE. "Libération" du 30 mars cite Ingo Kolboom, directeur du centre de recherche France-Allemagne à la société de politique étrangère de Bonn : *"Nul ne doute, cependant, que la future Allemagne sera soucieuse, comme l'est déjà la RFA depuis un moment, d'affirmer sa souveraineté et un poids politique correspondant plus à son influence économique. Margaret Thatcher l'a compris à ses dépens, l'an dernier, lors du débat de l'Otan sur les missiles à courte portée, et les Américains ont vite intégré cette donnée. «Arrogance», entend-on de la part de certains industriels ou fonctionnaires français, habitués à une relation dans laquelle l'Allemagne acceptait souvent un second rôle discret. «Ne reprochons pas aux Allemands d'être forts ou à leurs entreprises d'être performantes», dit-on à Paris, dans les milieux officiels, en écho aux appels de François Mitterrand à éviter tout germano-pessimisme»."*

C'est compte tenu des nouveaux rapports de force, des nouvelles conditions politiques qui résulteront de la réunification de l'Allemagne, que Kohl se fait soudain le champion de *"la construction des Etats Unis d'Europe"*.

UNE VIEILLE MUSIQUE

L'idée des Etats Unis d'Europe, que reprend aujourd'hui à son compte le chancelier Kohl, n'est pas une idée neuve. Le 5 septembre 1929, Aristide Briand, alors ministre des Affaires

étrangères du gouvernement français, prononçait un discours à Genève devant l'Assemblée de la Société des Nations :

«Je me suis associé pendant ces dernières années à une propagande active en faveur d'une idée qu'on a bien voulu qualifier de généreuse, peut-être pour se dispenser de la qualifier d'imprudente (l'idée des Etats Unis d'Europe NDLR). Cette idée qui est née il y a bien des années, qui a hanté l'imagination des philosophes et des poètes, qui leur a valu ce que l'on pourrait appeler un succès d'estime, cette idée a progressé dans les esprits par sa propre valeur... Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral...».

Briand présentait ensuite un mémorandum qui proposait vaguement l'établissement d'une sorte de marché commun, mais en précisant que l'économique devait rester subordonné au politique. Son mémorandum prévoyait l'institution d'une "conférence confédérale", dotée d'un "comité exécutif" sans en préciser les pouvoirs. Immédiatement le gouvernement anglais répondait :

«En dehors de ce problème très difficile de la coordination, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni estime possible qu'une Union Européenne exclusive et indépendante, de la nature qui est proposée, accentue et suscite des tendances à des rivalités et des hostilités intercontinentales qu'il importe, dans l'intérêt général, de diminuer ou d'éviter. Il apparaîtra au gouvernement français qu'il existe des considérations particulières dont le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume Uni en sa qualité de membre du British Commonwealth doit tenir compte».

1928-29 ont marqué un tournant politique et économique dans la situation mondiale et dans celle de la France. L'impérialisme allemand sous l'effet des plans Dawes et Young et d'énormes crédits privés américains à court terme, semblait se redresser économiquement et politiquement. La position de première puissance continentale européenne, que la victoire des alliés en 1918 avait valu à la France, était déjà très dégradée. L'impérialisme français tentait d'impulser la formation d'un cadre politique que lui permettrait de maintenir ce qu'il en restait. A cette période, l'impérialisme anglais ne pouvait qu'être contre.

De toute façon, la crise économique de 1930 a disloqué l'économie capitaliste et a fracassé toute tentative de ce genre. Elle a donné une nouvelle acuité aux antagonismes inter-impérialistes. En 1933, Hitler prenait le pouvoir en Allemagne. A son tour, il devait tenter de réaliser "l'unité de l'Europe"... sous la botte de l'impérialisme allemand.

CHURCHILL : "PIONNIER" DES "ÉTATS UNIS D'EUROPE"

Winston Churchill a repris, dans un discours prononcé le 19/9/46 à Genève, la formule des Etats Unis d'Europe. Churchill se prononçait également pour la création d'un Conseil de l'Europe. Au cours des mois qui suivirent, il a fondé le Mouvement pour l'Europe Unie.

«Dans les mois qui suivirent se constituèrent le Conseil français pour l'Europe Unie, l'Union Européenne des fédéralistes, le mouvement socialiste pour les Etats Unis d'Europe, etc. Un comité de liaison créé en juin 1947 réunit avec ces mouvements la Ligue Européenne pour la coopération économique, fondée dès 1946, et les Nouvelles Equipes Internationales d'esprit démocrate chrétien, en vue de la convocation du Congrès général de la Haye.

Le congrès de la Haye eut d'autant plus de retentissement qu'y participèrent effectivement des hommes politiques parmi les plus éminents dans leurs divers pays et de toutes tendances politiques : Churchill, Robert Shumann, De Gaspéri, Paul Henri Spaak, Paul Raynaudd, Léon Blum, Jean Monnet et bien d'autres.

Bien sûr, deux courants s'opposèrent au sein du Congrès : un courant fédéraliste qui souhaitait l'établissement immédiat d'une constitution des "Etats Unis d'Europe", un courant plus réaliste et plus prudent qui s'en tenait à souhaiter l'unification progressive de l'Europe par les moyens d'une coopération sans cesse renforcée. La motion finale votée à l'unanimité réservait habilement les deux directions :

- elle réclamait la convocation de toute urgence d'une assemblée européenne qui, élue - dans leur sein ou au dehors - par les parlements nationaux, exprimerait l'opinion publique européenne en même temps qu'elle contribuerait à la former ; recommanderait les mesures propres à établir progressivement, tant sur le plan économique que sur le plan politique l'unité nécessaire de l'Europe ; examinerait les problèmes constitutionnels que poserait la création d'une union ou d'une fédération et préparerait des projets à cet effet ; proposerait enfin la création d'une cour de justice chargée d'assurer le respect d'une charte européenne des droits de l'homme».

LE DISCOURS DE FULTON

En réalité, tout cela n'était que l'habillage idéologique de la politique impérialiste. Le même Churchill initiateur du mouvement pour les Etats Unis d'Europe avait prononcé le 5 mars 1946 à Fulton (Missouri) au Westminster College, en présence du président Truman, un discours qui fit date :

«De Stettin, dans la Baltique, à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent. Derrière cette ligne se trouvent les capitales de tous les pays de l'Europe orientale : Varsovie, Berlin, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade, Bucarest et Sofia. Toutes ces villes célèbres, toutes ces nations se trouvent dans la sphère soviétique et toutes sont soumises, sous une forme ou sous une autre, non seulement à l'influence soviétique, mais encore au contrôle très étendu, croissant de Moscou... Les communistes, qui étaient plus faibles dans tous ces pays de l'est européen, ont été investi de pouvoirs qui ne correspondent nullement à leur importance numérique et cherchent partout à s'emparer d'un contrôle totalitaire. Sauf en Tchécoslovaquie, il n'existe pas dans cette partie de l'Europe, de vraie démocratie...

Cependant, dans un grand nombre de pays éloignés des frontières russes, et à travers le monde entier, les cinquièmes colonnes communistes s'installent et travaillent dans une unité complète avec une obéissance absolue aux directives du centre communiste. Dans l'Empire britannique et aux Etats Unis, où le communisme est dans l'enfance, les partis communistes constituent un défi et une menace croissante à la civilisation chrétienne...

Je ne crois pas que la Russie désire la guerre. Ce qu'elle désire, ce sont les fruits de la guerre et une expansion illimitée de sa puissance et de sa doctrine...

J'ai appris, pendant la guerre, à connaître nos amis et alliés russes, et je suis convaincu qu'il n'y a rien au monde qu'ils admirent autant que la force et rien qu'ils respectent moins que la faiblesse militaire».

PLAN MARSHALL

Pour endiguer et faire refluer la vague révolutionnaire née de la guerre, à Yalta et à Potsdam, les puissances impérialistes anglo-saxonnes et la bureaucratie du Kremlin s'étaient partagées l'Europe et l'Allemagne en zones d'influence. Après qu'en Europe de l'ouest les régimes et les Etats bourgeois aient été quelque peu stabilisés grâce à l'aide américaine et à la coopération des partis staliniens, social-démocrates et des appareils syndicaux, sous l'égide et l'impulsion de l'impérialisme américain, il s'est agi de réorganiser le système impérialiste, de le renforcer, de contraindre la bureaucratie du Kremlin à refluer de l'est de l'Europe et même d'ouvrir l'URSS à la pénétration des marchandises et des capitaux venant des pays capitalistes. L'organisation économique, politique et militaire des pays capitalistes de l'ouest de l'Europe, l'intégration, à échéance, de l'ouest de l'Allemagne dans le système atlantique, à défaut de sa partie est, voilà ce qu'entendaient noyer dans un brouillard idéologique les phrases sur les Etats Unis d'Europe.

Le 10 janvier 1947 étaient signés les traités de paix entre les alliés vainqueurs de la deuxième guerre mondiale et l'Italie, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Finlande. La discussion des traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche était renvoyée à une conférence des 4 ministres des Affaires étrangères qui s'ouvrit le 10 mars. Mais le 12 mars, Truman formulait sa "doctrine" d'aide à tous les pays menacés par le "communisme totalitaire". Il obtenait des crédits de 250 millions de dollars pour la Grèce et de 150 millions de dollars pour la Turquie. Il précisait que ce n'était qu'un début. Deux ans plus tard, abandonnés par le Kremlin, les partisans grecs étaient liquidés.

Le 5 juin, le général Marshall exposait son fameux plan. La participation au plan Marshall était ouverte à tous les pays d'Europe : URSS et pays de sa zone d'influence compris. Après que le Kremlin ait hésité, à la conférence des ministres des Affaires étrangères, le 2 juillet 1947, Molotov annonçait que l'URSS ne participerait pas au plan Marshall. A sa suite, les pays de l'Europe de l'est déclarèrent qu'ils n'y participeraient pas non plus. Seize pays, la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie, ont adhéré au plan Marshall.

A l'aide américaine individualisée à chaque pays, il a substitué une aide globale aux pays d'Europe qui y ont adhéré. Il a imposé une coopération entre eux à l'ensemble des pays bénéficiant de l'aide. Chaque année, ils ont dû établir un programme d'échanges multi-latéraux. Très rapidement les zones d'occupation anglaise et américaine en Allemagne ont été intégrées au plan Marshall et ensuite la zone française. Le 16 avril 1948, les participants au plan Marshall ont formé l'Organisation Européenne de Coopération Economique, qui a administré le plan Marshall. A son tour, l'OECE a constitué l'Union Européenne des Paiements. Elle a fonctionné jusqu'en 1958, année où a été rétablie la libre convertibilité des monnaies des pays ayant participé au plan Marshall. En 1960, l'OECE a été transformée en Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

PACTE ATLANTIQUE

Parallèlement était constitué, le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe. En sont membres : l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, l'Italie, le Danemark, la Suède, la Norvège et l'Irlande. Ultérieurement y sont entrés : la RFA et les autres pays capitalistes d'Europe dont la Grèce, sauf l'Espagne et le Portugal considérés, alors, comme des dictatures. En 1969 la Grèce en a été exclue. Assemblée consultative politique, elle adresse des "recommandations" au comité des ministres où siègent les gouvernements membres. Son objectif : *«réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et promouvoir les idéaux et les principes qui sont leurs patrimoines commun et de favoriser leur progrès économique et social»*. Elle doit poursuivre ce but par : *«l'examen des questions d'intérêts commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, ainsi que par la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés démocratiques»*, article 1er du statut. Les membres du Conseil de l'Europe sont désignés parmi les parlementaires des pays qui y participent. Ce sont les gouvernements qui les désignent.

Précédemment, et donnant à tout cela sa pleine signification, le 4 avril 1949, les Etats Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, l'Italie, le Danemark, l'Islande, la Norvège, le Portugal, auxquels s'adjoindront en 1952 la Grèce et la Turquie, avaient signé le Pacte Atlantique. Voilà le cadre et le contenu des Etats Unis d'Europe style Churchill.

LE COMECOM

En réplique à la réorganisation et aux entreprises du système impérialiste, impulsé par les USA, la bureaucratie du Kremlin a achevé d'éliminer la bourgeoisie du pouvoir politique dans les pays sous son joug. Elle a établi des Etats bureaucratiques qui

lui étaient étroitement subordonnés et a formé des bureaucraties satellites qui lui étaient directement soumises. L'essentiel des moyens de production a été étatisé et les rapports de production ont été alignés sur ceux de l'URSS

Le 18 juin 1948, les USA, l'Angleterre et la France ont appliqué conjointement dans leurs zones d'occupation, une réforme monétaire radicale qui s'est également appliquée à Berlin ouest. Cette réforme monétaire a traduit la volonté des puissances impérialistes de relancer l'économie capitaliste dans la partie ouest de l'Allemagne. Le 25 juin, le Kremlin a appliqué un strict blocus de Berlin ouest. Il a essayé de contraindre ainsi les trois puissances impérialistes d'abandonner Berlin ouest. Les occidentaux ont organisé alors un pont aérien suffisamment puissant pour que Berlin ouest soit ravitaillé. Ils ont réussi à faire échouer cette tentative du Kremlin. Le 12 mai 1949, la bureaucratie du Kremlin a levé le blocus. Mais à la suite de la proclamation de la République Fédérale Allemande et à la formation d'un gouvernement allemand à Bonn, le 7 octobre, le Kremlin a décrété que sa zone d'occupation en Allemagne devenait la République Démocratique Allemande et il y établissait un gouvernement strictement à sa botte.

Le 25 janvier 1949, la bureaucratie du Kremlin avait formé le COMECOM (Council for Mutuel Economic Assistance). Y participait : la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'URSS. Quelques semaines plus tard l'Albanie le rejoignait. En 1950 c'était le tour de la RDA. Ont été admis à titre "d'observateurs" : en 1955 la Yougoslavie, en 1956 la Mongolie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam du Nord. Depuis 1961, l'Albanie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam n'y ont plus participé. En 1962, la Mongolie en devenait membre à part entière. Cuba y adhérait en 1972. Mais il faut signaler que le 16 janvier 1948, Dimitrov avait prononcé à Bucarest un discours où il appelait à la formation d'une fédération de tous les pays d'Europe orientale. Le 28 la Pravda rejetait brutalement cette proposition et affirmait qu'il ne pouvait en être question. La bureaucratie du Kremlin s'est dressée violemment contre l'éventualité d'une fédération socialiste des pays de l'Europe orientale et de l'est.

Le COMECOM a été présenté ainsi qu'une réplique au plan Marshall. Mais ce n'est pas comparable. Lorsqu'il fut constitué, la bureaucratie du Kremlin, par son poids économique, les "sociétés mixtes", les accords inégaux, contrôlait entièrement l'économie des pays industrialisés de la RDA et de Tchécoslovaquie, embryonnairement industrialisés de Hongrie et de Pologne, et l'économie encore agraire de Roumanie et de Bulgarie. Au moins jusqu'à la mort de Staline en 1953, la bureaucratie du Kremlin a considéré que l'économie de ces pays était purement et simplement complémentaire à celle de l'URSS. Chaque bureaucratie satellite était néanmoins orientée vers "la construction du socialisme" dans son seul pays et tentait d'y constituer une économie se suffisant le plus possible à elle-même. Dans sa brochure publiée en 1952, *«Les problèmes économiques du socialisme»*, Staline prétendait que désormais il y avait deux marchés mondiaux, l'un capitaliste, l'autre socialiste, deux divisions internationales du travail, l'un capitaliste, l'autre socialiste, et que désormais l'économie de l'URSS se suffisait à elle-même, qu'elle n'était plus soumise à la loi de la valeur.

DE LA CECA...

L'origine de la Communauté Economique Européenne ce fut la constitution de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Sous la pression de l'impérialisme américain et de l'impérialisme anglais, l'impérialisme français avait été contraint de renoncer à la séparation de la Rhur de l'Allemagne. Puis il avait dû accepter l'établissement d'un Etat et d'un gouvernement allemands : la RFA. De plus l'impérialisme américain, engagé dans la guerre de Corée, entendait procéder à l'armement rapide de la RFA. L'impérialisme français décadent, mais membre du club des vainqueurs de la IIe guerre mondiale, redoutait un nouvel essor du capitalisme allemand. Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères du gouvernement français proposa : *«de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et de l'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe»*. Il ajoutait : *«ainsi sera réalisée, simplement, la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre les peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes. Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une haute autorité nouvelle dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix»*.

Compte tenu de leurs intérêts spécifiques, ni l'impérialisme anglais, ni les Etats scandinaves, n'ont accepté de participer et de se soumettre à une telle "haute autorité". En conséquence, pas plus l'OECE que le Conseil de l'Europe ne pouvait être le cadre adéquate de cette "haute autorité". Le 18 avril 1951, le traité instituant la CECA était signé. Y participaient : la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg et la RFA. L'impérialisme français s'efforçait d'utiliser l'infériorité politique de l'impérialisme allemand, dû à sa défaite, pour tenter de contrôler sa renaissance économique.

... A L'ÉCHEC DE LA C.E.D.

Sous la pression et dans le cadre de l'Alliance atlantique, le 27 mai 1952 était signé entre les six, le traité instituant la Communauté Européenne de Défense (CED). Dans la CED, les contingents des pays la composant devaient être intégrés et avoir un commandement unique, cela dans le cadre de l'OTAN. A la CED devait correspondre la constitution d'une communauté politique des six. Cette communauté aurait comporté : un conseil exécutif européen, dont les membres devaient être élus par le parlement de la Communauté, assisté d'un Conseil des ministres nationaux ; un Parlement de la Communauté composé de deux chambres : la chambre du peuple élue au suffrage universel et le Sénat élu par les parlements nationaux ; une cour de justice ; un Conseil économique et social.

La communauté politique devait : absorber progressivement au cours d'une période de deux ans, la CECA et la Communauté Européenne de Défense ; assurer par sa législation, sur avis conforme du Conseil des ministres nationaux, la réalisation progressive entre les Etats membres d'un marché commun

fondé sur la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ; assurer une coordination de la politique extérieure des Etats membres, au besoin en agissant à la suite d'une décision du Conseil des ministres nationaux, comme mandataire commun de ces Etats.

Le 30 août 1954, l'Assemblée Nationale française votait sur question préalable, par 312 voix contre 264, contre l'ouverture du débat sur la CED. Ainsi s'effondraient le projet de CED et celui de Communauté politique qui lui était adjointe. Le 30 septembre, les accords de Londres autorisaient l'armement pur et simple de la RFA qui était admise dans l'OTAN.

*

* *

DEUXIEME PARTIE :

COMBATTRE POUR LES ÉTATS UNIS SOCIALISTES D'EUROPE

LA CEE : COTÉ FACE

A partir de ce CECA, quelques années plus tard, des négociations ont été engagées entre les six. Elles ont abouti à la conclusion du traité de Rome qui a institué la Communauté Economique Européenne et l'Euratom. Signé le 27 mars 1957, ce traité est entré en application le 1er janvier 1958. Les organismes de la CEE ont, au cours des ans, absorbés ceux de la CECA et de l'Euratom.

Concurremment à la CEE, l'Angleterre a animé en 1960 la formation de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Elle était composée de l'Angleterre, de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Suisse, de l'Autriche et du Portugal. Elle prévoyait la suppression entre ses membres des droits de douane et du contingentement des marchandises industrielles. La même année, l'OECE devenait l'Organisation de Coopération Economique (OCDE) qui incorporait les USA et le Canada. Ultérieurement devaient y être admis : le Japon (1964), la Finlande (1969), l'Australie (1971), la Nouvelle Zélande. L'Angleterre, l'Irlande, le Danemark sont entrés le 1er mai 1972 dans la CEE.

Les organismes de la CEE sont : le Conseil des ministres, la commission de Bruxelles, la "Cour de justice", le parlement européen. Au conseil des ministres siègent, selon les questions traitées, les ministres soit des finances, soit de l'agriculture, soit des transports, soit du travail, etc... des différents gouvernements des pays membres. Le conseil des ministres est l'organe de décision de la CEE. Le conseil de Bruxelles et la "Cour de justice" sont nommés par accord, quant à leurs membres, entre les gouvernements. La commission est composée de 17 membres nommés pour un mandat de quatre ans. Elle a droit de proposition et applique les décisions prises en Conseil des ministres. La "Cour de justice" est formée de treize juges, six avocats généraux et un greffier. Tous les trois ans elle est partiellement renouvelée. Elle juge souverainement de l'application du droit communautaire et donc de son interprétation. Le traité de Rome prévoyait que l'Assemblée européenne serait composée de délégués des Assemblées parlementaires des Etats membres. Jusqu'en 1976 ils étaient désignés par ces dernières. En 1976 un accord entre les gouvernements de la CEE a décidé que l'Assemblée européenne serait élue au suffrage universel. Il revient à chaque gouvernement d'établir les conditions d'élection des parlementaires européens élus dans leur pays. La première élection a eu lieu en 1979. Depuis 1974 un "sommet" européen, composé des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de la CEE, se réunit environ trois fois par an.

Longtemps toutes les décisions du Conseil des ministres étaient prises à l'unanimité et les marges d'initiatives de la commission de Bruxelles ainsi que du parlement européen étaient réduites. Un certain assouplissement de ces règles, permettent que sur des points secondaires les décisions du Conseil des ministres puissent être prises par un vote à la majorité pondérée (les grands Etats disposent de plus de voix que les moyens et les petits) et les possibilités de la commission et du parlement se sont accrues sans qu'il y ait modification radicale. La commission est toujours un organe exécutif et le parlement une assemblée consultative.

Les différents capitalismes et Etats européens ont réussi à établir un ensemble qui, sans être un véritable marché commun, est un peu plus qu'une union douanière. Son premier objectif, l'établissement d'une union douanière entre les six partenaires initiaux, a été atteint le 1er juillet 1968. La Politique Agricole Commune (PAC) a été mise sur pied. Depuis 1975, il existe un budget de la CEE qui est financé par ses ressources propres. Un droit communautaire a commencé à exister. Après l'échec d'une première tentative en 1972, le 13 mars 1979, le Système Monétaire Européen (SME) est entré en vigueur. Les monnaies ne doivent pas varier de plus ou moins 2,25 % à partir d'un axe dit "cours pivot" exprimé en ECU, sauf pour ce qui concerne la lire qui peut varier de plus ou moins 6 % et la livre qui n'est pas incluse dans le SME et continue à "flotter". L'ECU (unité de compte européenne) est un "panier" des monnaies qui participent au SME.

La population des douze pays qui sont actuellement membres de la CEE est de 325 millions d'habitants. Un marché donnant la possibilité de la production de masse est indispensable aujourd'hui au mode de production capitaliste. En 30 ans le PNB par habitant a doublé alors qu'il ne s'est accru que de 70 % aux USA. Les échanges internes ont été multipliés par 7 et le commerce des pays de la CEE avec le reste du monde a triplé. La productivité du travail y a triplé alors qu'elle a seulement doublé aux USA. C'est en partie sous la pression

des USA que la CEE a été constituée. Mais elle a échappé à sa tutelle. Voilà pour le côté face.

COTÉ PILE

Voyons maintenant le côté pile. Il n'y a pas eu fusion des différents capitalismes nationaux mais développement juxtaposé. Loin d'aboutir à la construction d'un Etat bourgeois européen, les Etats nationaux se sont renforcés. D'eux dépendent le fonctionnement et la vie de la CEE. A l'intérieur de celle-ci chacun d'eux défend les intérêts de sa bourgeoisie comme il les défend à l'extérieur. L'économie des pays de la CEE ne constitue pas un ensemble aux parties complémentaires. Les pays les plus industrialisés de la CEE sont forts dans les industries mécaniques, la chimie, les secteurs industriels en maturité. Ils sont faibles dans l'informatique, l'électronique. Les Etats bourgeois les plus puissantes utilisent la CEE ainsi qu'une base de départ pour projeter l'économie capitaliste de leur pays sur le marché mondial.

L'inégalité de développement entre les pays membres de la CEE s'est accentuée en faveur des plus puissants et en premier lieu de la RFA. En 1979, en RFA, le PNB par habitant était de 11 730 dollars ; en Grèce, il était de 3890 dollars, soit 36 % de celui de RFA. En 1988, en RFA, le PNB était de 18 530 dollars par tête ; en Grèce, il était de 4790 dollars, soit 25,84 % de celui de la RFA. En 1985, sur les vingt sociétés de la CEE réalisant le plus gros chiffres d'affaires : deux étaient anglo-hollandaises ; trois anglaises ; sept ouest-allemandes ; quatre françaises ; deux italiennes. Les balances commerciales des pays de la CEE sont toutes déficitaires par rapport à la RFA. Pour ce qui concerne la balance commerciale française : de 39,2 milliards de francs en 1986 ; de 44 milliards de francs en 1987 ; de 50,4 milliards de francs en 1988 ; de 81 milliards de francs en 1989. Encore faudrait-il considérer la structure des échanges. Il y a, bien sûr, inégalité dans les taux d'accumulation, d'investissement, etc... Il n'y a pas coopération entre les différents capitalismes nationaux, mais antagonismes et concurrence d'autant plus acharnée que la conjoncture économique mondiale est mauvaise.

Depuis 1979 le SME a réussi à se maintenir, mais il a fallu "réajuster" huit fois les parités internes entres les monnaies intégrées au système. Le mark devient de plus en plus une monnaie de référence sur le marché mondial. Il est devenu la monnaie de référence des monnaies qui participent au SME. Le commerce avec le reste du monde a beau avoir triplé, entre 1967 et 1985, la part de la CEE dans le commerce mondial des produits manufacturés est tombée de 35 à 28 %. En 1987, officiellement, le nombre de chômeurs a dépassé les 17 millions. Confrontée à la crise la CEE a organisé à partir de 1981 la réduction drastique dans la communauté de la production du charbon et de l'acier. A partir de 1985 elle a organisé systématiquement la réduction de la production agricole.

Trente deux ans après sa mise en application, les objectifs fondamentaux poursuivis par le traité de Rome n'ont toujours pas été atteints, à savoir : *«l'abolition entre les Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux»* ; une fiscalité commune ; une législation européenne commune pour tout ce qui concerne les questions économiques, financières et sociales ; *«l'application de procédures permettant de coordonner les politiques économiques des Etats membres et de parer aux déséquilibres dans leurs balances des paiements»* ; une banque d'émission et une monnaie commune, etc... Pour que soit constituée, sinon une véritable Communauté Economique Européenne, au moins une Communauté Européenne du plus grand nombre des pays capitalistes européens, il faudrait : que les différents capitalismes de la CEE fusionnent, que se constitue un super Etat de la CEE de structure au moins fédérale. On est loin de compte.

De plus, les pays membres de la CEE souffrent des mêmes maux dont souffre le régime capitaliste dans son ensemble : l'endettement massif et croissant, le parasitisme, la spéculation, l'accumulation d'une énorme masse de capital fictif et flottant. Déjà la crise récurrente de l'économie capitaliste qui s'est ouverte en 1975 et ses deux phases aiguës de 1975 et 1982 ont durement éprouvé la CEE. La "construction européenne" était en panne. La CEE est à la merci d'une crise économique et financière qui, disloquant le marché mondial et la division internationale du travail, la disloquerait par conséquent.

PIÉTINEMENT

Au sommet européen qui s'est tenu au Luxembourg du 2 au 4 décembre 1985, les dix de la CEE (le Portugal et l'Espagne n'en étaient pas encore membres) ont voulu relancer la formation du "grand" marché unique. Ils ont élaboré "l'acte unique" selon lequel le "grand marché unique" devrait être achevé le 31 décembre 1992. Les numéros 28, 29 et 31 de CPS ont chacun consacré un article à "l'acte unique", aux négociations engagées et aux décisions prises pour l'appliquer. Nous y renvoyons nos lecteurs. "Libération" du 6 avril 1990 a établi une sorte de bilan :

> *«Il est de plus en plus difficile de trouver, y compris à Bruxelles, une personne prête à parier un écu sur la date de naissance du marché unique...*
>
> *Parce qu'à l'est un rideau se déchire et qu'un mur est abattu, l'objectif occidental d'un "espace sans frontière" s'éloigne. C'est à ce sérieux paradoxe que sont confrontés les dirigeants de la CEE depuis le 14 décembre dernier. Ce jour-là, le secrétaire d'Etat ouest-allemand aux Affaires étrangères, Lutz Stavenhagen, téléphone à ses quatre collègues belge, français, néerlandais et luxembourgeois et leur annonce le refus de son gouvernement de signer le traité (accord de Schengen) qui prévoit la libre circulation des citoyens entre les cinq pays. Motif : l'Allemagne, toute l'Allemagne, et non plus seulement sa partie occidentale est désormais concernée par un tel accord.*
>
> *(...) L'Europe des quatre libertés - libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux - a effectivement du plomb dans l'aile. Mais les coups de fusil viennent de l'ouest et sont antérieurs à la libération des anciennes démocraties populaires.*
>
> *L'Allemagne de l'ouest a empêché l'harmonisation de*

l'impôt sur l'épargne. Souci d'attendre l'entrée des petits épargnants est-allemands dans la famille ? Pas du tout. Cela se passait en avril 1989, bien avant que l'on ne parle de barbelés et de réfugiés. La France a fait échec au projet de perception de la TVA proposé par la commission et a scellé un compromis qui oblige à maintenir des frontières fiscales. Désir d'éviter la fraude ? Non. Paris a simplement voulu différer une réforme fiscale qu'il sait pourtant incontournable. Le Luxembourg a fait capoter l'accord de coopération dans la lutte contre le blanchissement des narco-dollars. Besoin d'avoir plus de garanties ? Au contraire, le grand duché n'aspire qu'à une chose : demeurer un paradis fiscal.

(...) Au total le document (le livre blanc sur l'acte unique) récense 282 mesures (à appliquer). (...) Le 13 mars dernier, les services de la Commission révélaient que "près de 60 % des propositions du "livre blanc" ont été adoptées". Statistiquement parlant, cela signifie qu'aux deux tiers du chemin, près des deux tiers du travail législatif ont été accomplis. Politiquement, en revanche, cela signifie que le plus dur reste à faire».

De nouvelles complications surgissent et pas des moindres. Jacques Chirac vient de se prononcer contre une monnaie unique européenne :

«Cela veut dire que nous n'aurions plus de politique budgétaire nationale, notre budget serait en réalité, comme notre politique économique et notre politique monétaire, géré par les bureaucrates de Bruxelles. Cela veut dire que nous n'aurions plus de politique sociale indépendante, nous ne pourrions plus faire le RMI, nous n'aurions plus de politique de défense indépendante» (déclaration faite sur la chaîne V, lundi 2 avril 1990).

Jacques Chirac exprime évidemment, ici, les positions de secteurs importants de l'impérialisme français qui entendent rester maîtres de l'économie capitaliste française et qui redoutent que la CEE soit étroitement subordonnée au capitalisme allemand.

NOUVELLE DONNE

De la CECA à la CEE, la "construction européenne" s'est faite à partir de conditions politiques et économiques précises : la division de l'Allemagne et de l'Europe en zones d'influence en application des accords contre-révolutionnaires de Yalta et de Potsdam et, à la suite, la guerre froide et de ses prolongements. Les rapports internes de la CECA et de la CEE intégraient les conséquences politiques de la défaite de l'impérialisme allemand au cours de la deuxième guerre mondiale. En dépit de sa puissance économique et financière croissante, longtemps la République Fédérale Allemande est restée politiquement plus ou moins dépendante en Europe et dans le monde. Le décalage politique existant entre l'impérialisme français et l'impérialisme allemand permettait au premier de compenser (à la vérité de moins en moins) le déséquilibre économique et financier croissant à l'avantage du second. Jusqu'à ces derniers temps l'impérialisme français espérait encore pouvoir enserrer l'impérialisme allemand dans un réseau d'accords politiques contraignants. Il pensait pouvoir ainsi le contenir, l'empêcher de devenir la puissance dominante et l'axe de la Communauté Economique Européenne. Il visait au maintien de cette sorte de "partnership" qui a été appelé l'axe franco-allemand.

Le 18 mars, la population de la partie est de l'Allemagne a voté massivement pour les partis et organisations qui se sont prononcés clairement pour la réunification rapide de l'Allemagne. Les régimes que la bureaucratie du Kremlin à constitués dans les pays de l'Europe de l'est et qu'elle a soutenus pendant 45 ans à bout de bras, s'effondrent. Les portes de ces pays, et également celles de l'URSS, sont ouvertes à la pénétration des marchandises et des capitaux des puissances impérialistes et, ce qui va de pair, les conditions de la restauration capitaliste s'y réunissent.

L'Europe de Yalta et de Potsdam vacille. Elle va s'effondrer. La réunification de l'Allemagne, à brève échéance, vraisemblablement dans le cadre et sur les bases politiques de la RFA, est inéluctable. Par sa position en Europe, par sa puissance économique et financière, l'impérialisme allemand est le seul impérialisme européen capable d'exploiter pleinement le réinvestissement capitaliste de l'Europe de l'est. Une modification qualitative dans les rapports européens et même mondiaux est en train de s'opérer. Certes, les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale entendent que, puisqu'ils ne peuvent plus empêcher la réunification de l'Allemagne, elle se réalise au moins sous leur contrôle. Mais dans ce quatuor (USA, URSS, Angleterre, France) la voix de l'impérialisme français est bien faible. De toute façon tenir en tutelle politique la troisième puissance économique du monde alors qu'elle occupe en Europe la place qu'elle occupe, s'avérera vite impossible. Dans le "Monde Diplomatique" d'avril, Jean-Marie Vincent écrit :

«Un nouvel âge de l'Europe commence avec cette unification (de l'Allemagne) qui pose toutefois de redoutables problèmes à la Communauté Européenne. Ils seront étudiés au cours de la conférence (le sommet européen) de Dublin qui s'ouvre le 28 avril, immédiatement après le sommet franco-allemand. La création dans un contexte international chamboulé, d'une Allemagne unifiée transforme cette grande puissance économique en une indiscutable puissance politique. Cela modifie l'actuel équilibre européen. Comment poursuivre sans changer le rythme une construction européenne qui s'édifiait jusqu'à présent sur l'axe franco-allemand et qui risque désormais de se bâtir autour du pilier renforcé d'une Allemagne si puissante ?»

Mitterrand s'accroche à des brins de paille. Le 25 mars, à "7 sur 7", il a dit :

«Je pense que l'Allemagne de l'ouest qui est beaucoup plus prospère que l'Allemagne de l'est (qui elle) ne l'est pas, va être très absorbée pour réussir l'union monétaire entre les deux pays allemands et que cela va entraîner des tensions économiques qu'il ne sera pas très aisé pour les dirigeants allemands qui sont pourtant des gens sérieux, de dominer».

Sous entendu : il va falloir en profiter.

Ni l'impérialisme allemand, ni l'impérialisme français, ni

aucune des puissances capitalistes n'ont évidemment intérêt à ce que la CEE se disloque. Ils ne veulent pas la faire exploser. Ce serait une catastrophe pour tous les pays capitalistes européens et pour l'économie capitaliste dans son ensemble. Avant le sommet de Dublin, à la rencontre franco-allemande le précédant, Kohl et Mitterrand se sont efforcés de réaliser les compromis nécessaires au maintien de rapports préférentiels franco-allemands au sein de la CEE. Mais la prédominance allemande marque déjà ces compromis. Dans le cadre du régime capitaliste "l'Europe Unie" et plus encore les "Etats Unis d'Europe" sont des mythes, des leurres que Kohl, après bien d'autres, tente d'utiliser. Seuls comptent les rapports de forces économiques et politiques, les combinaisons, jusqu'au jour où les contradictions accumulées feront tout exploser.

FAILLITE DU COMECOM

L'Europe ne se réduit pas à la CEE. Quelques pays capitalistes d'Europe n'en sont pas membres : la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Autriche. Mais leurs liens avec elle sont étroits. Les pays du COMECOM n'en font pas partie. Mais le COMECOM est en train de se disloquer. Après la mort de Staline, officiellement, le COMECOM a été orienté vers la "coopération" et la coordination des plans nationaux. En réalité, chaque bureaucratie est restée orientée sur la prétendue "construction du socialisme dans un seul pays". Chaque pays membre du COMECOM s'est efforcé de construire à toute allure sa propre industrie lourde, de se suffire le plus possible à lui-même. Tant qu'il s'est agit d'une sorte d'accumulation primitive l'économie de ces pays a pu enregistrer des coefficients d'augmentation de production sensationnels. Mais jamais il n'y eu de véritable coopération. Dans aucun pays du COMECOM jamais les besoins quantitatifs et qualitatifs de consommation n'ont été satisfaits. Finalement, chaque pays a développé sa propre politique économique, sa propre structure des prix et des salaires, etc...

Les échanges ont toujours été bilatéraux et non coordonnés entre tous les pays membres du COMECOM et ils se réalisaient selon des prix administratifs libellés en "roubles transférables". Quand un pays disposait, par suite de son commerce avec les autres pays du COMECOM, d'un surplus de "roubles transférables", il ne pouvait rien en faire. De façon générale, l'URSS fournissait des matières premières et surtout des produits énergétiques, pétrole, gaz, contre des produits industriels ou agricoles. Les matériels d'équipements et les machines-outils venaient surtout de la partie est de l'Allemagne et de Tchécoslovaquie. Depuis une dizaine d'années, les échanges entre pays membres du COMECOM stagnaient. Théoriquement, les pays du COMECOM produisaient un tiers des richesses mondiales, mais les échanges entre eux ne représentaient que 4 % des échanges mondiaux. Ils croissaient plus ou moins rapidement entre eux et les pays capitalistes et notamment les pays de la CEE. Mais de façon déséquilibrée qui a provoqué un endettement massif des pays du COMECOM, la productivité du travail y est extrêmement faible et y compris pour les pays les plus industrialisés, l'ensemble de l'équipement est obsolète. A tout moment la position dominante du Kremlin dans le COMECOM lui a permis d'exploiter ses "partenaires".

La dernière session plénière du COMECOM s'est tenue les 9 et 10 janvier à Sofia. La veille, la question était posée : le COMECOM va-t-il éclater ? Il n'en a rien été. Les liens noués depuis plus de 40 ans entre les pays qui le composent ne peuvent être rompus facilement. Le Kremlin leur fournit à peu près 60 % de leur consommation d'énergie. Il leur achète la moitié de leur production de machines-outils et les deux tiers de leurs constructions mécaniques. Tous les ordinateurs que la Bulgarie produit sont exportés en URSS. 40 % du commerce extérieur de la partie est de l'Allemagne et la Tchécoslovaquie s'effectuent avec l'URSS. Rompre subito presto le COMECOM obligerait les pays de l'Europe de l'est à importer pour 22 milliards de dollars de pétrole payable en devises convertibles, tandis qu'ils ont le plus grand mal à trouver à l'ouest des marchés pour leurs marchandises. Ils sont donc contraints de temporiser. Pourtant, un accord signé le 22 mars entre la Hongrie et l'URSS stipule que désormais les échanges entre les deux pays seront soldés en monnaies convertibles.

LA MENACE : RETOUR À LA SITUATION DE SEMI-COLONIES

Au cours des événements qui se sont déroulés tout au long de l'année 1989 dans tous les pays de l'est de l'Europe, les masses se sont dressées contre les bureaucraties satellites de la bureaucratie du Kremlin et contre cette dernière. Elles ont engagé le combat pour les libertés démocratiques et leurs droits nationaux. Mais les gouvernements déjà au pouvoir et ceux qui y ont accédé sont orientés vers la restauration du mode de production capitaliste et la pénétration des capitaux et marchandises impérialistes, comme solution à la faillite de la gestion bureaucratique de l'économie planifiée basée sur la propriété étatique de l'essentiel des moyens de production. Ils sont candidats à l'association de la CEE à défaut de pouvoir en être membres. De leur côté, les grandes puissances impérialistes bâtissent des structures qui doivent leur permettre de mettre mieux en exploitation les pays de l'Europe de l'est. Ainsi viennent-elles de constituer la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD). Le retour au régime capitaliste serait le retour de ces pays à la situation de semi-colonie. En 1989, leur endettement aurait déjà augmenté de 15 %, soit de quinze milliards de dollars. Or, il faut savoir que déjà les ratios endettement/produit intérieur brut sont de 65 % en Hongrie et de 63 % en Pologne, alors qu'ils sont par exemple de 60 % en Argentine et de 30 % au Brésil.

D'importantes discussions sont en cours : les pays membres de la CEE doivent-ils procéder à la construction d'une fédération entre eux et à partir de là aller vers la formation avec les pays de l'Europe de l'est d'une confédération, ou faut-il aller rapidement vers l'intégration des pays de l'Europe de l'est dans la CEE ? Bien sûr ces discussions recouvrent les intérêts des uns et des autres et n'ont rien à voir avec quelque principe que ce soit. Mais dans tous les cas, au nom de "l'unité de l'Europe", des "Etats Unis d'Europe", il s'agit : d'une offensive contre les droits et les acquis des prolétariats les plus avancés des pays membres de la CEE, de les ramener au plus petit dénominateur commun ; de transformer les pays de l'Europe de l'est en semi-colonies.

Un point doit être souligné : pour mener cette politique, les gouvernements bourgeois ont besoin d'y associer, au nom des

grands idéaux, les appareils des organisations syndicales. C'est à cela que doit servir, principalement, la "charte des droits sociaux" et aussi les organismes de participation des syndicats que la CEE a créés. S'adaptant, les appareils des organisations syndicales (autres que ceux constitués par les staliniens) ont formé la Fédération des Syndicats Européens à laquelle participent les confédérations françaises FO et CFDT. Cela prouve que les dirigeants de ces centrales, ceux qui ne croient pas au ciel et ceux qui y croient, peuvent servir sous la même bannière, celle du capital, celle de l'impérialisme.

NÉCESSITÉ DES ÉTATS UNIS SOCIALISTES D'EUROPE

Pourtant l'unité économique et politique de l'Europe est une nécessité objective pressante. Le mode de production capitaliste a puissamment impulsé le développement des forces productives, en organisant notamment le marché mondial et la division internationale du travail. Mais la socialisation de la production, l'internationalisation de la division du travail, sont entrées en contradiction avec les limites que leur imposent la propriété privée des moyens de production et l'étroitesse des frontières nationales : d'où l'impérialisme, les multiples guerres impérialistes, les deux guerres mondiales, la guerre froide, la course aux armements, l'économie permanente d'armement, le parasitisme. L'Europe est le berceau du mode de production capitaliste. Or, les limites nationales y sont particulièrement étroites. L'Europe est aussi le berceau de l'impérialisme. La lutte entre les grandes puissances impérialistes, France, Angleterre d'un côté, Allemagne de l'autre, pour dominer l'Europe, a été au point de départ des deux guerres mondiales. L'impérialisme allemand défait, ses tentatives d'unifier l'Europe, par la guerre, sous sa botte, échouait.

La nécessité objective d'unifier économiquement et politiquement l'Europe n'a pas pour autant cessé de se faire sentir. A sa manière, la CEE manifeste l'irrépressible besoin de surmonter l'étroitesse des frontières nationales, la faillite et l'éclatement du COMECOM également. Or, la seule "unification" que le mode de production capitaliste puisse réaliser, c'est la domination de quelques puissances impérialistes sur les autres pays moins puissants, et finalement la domination, sur l'ensemble, de la plus puissante. Cette tendance commence à se dégager au sein de la CEE. Au cours des années qui viennent elle ne peut que s'affirmer. Le paradoxe veut que la puissance économique et financière du capitalisme allemand, par rapport à l'Europe, va devenir plus grande qu'elle n'a jamais été, d'autant plus que la course au réinvestissement capitaliste de l'Europe se précipiterait. Ce déséquilibre est un facteur de dislocation de la CEE. De toute façon une crise économique et financière majeure la ferait exploser.

La "théorie" de la "construction du socialisme dans un seul pays" va à l'encontre de cette nécessité objective. Elle témoigne du caractère réactionnaire petit bourgeois des bureaucraties parasitaires, de celle du Kremlin en premier lieu, de celles qui, satellites de la première, ont exercé depuis la fin de la IIe guerre mondiale le pouvoir dans les pays de l'Europe de l'est. Elles ont hérité de l'étroitesse nationale bourgeoise qu'elles ont accentuée au maximum. Parce que purement parasitaire, sans aucune nécessité sociale, les bureaucraties du Kremlin et ses satellites poussent au paroxysme la spoliation, l'oppression sociale et politique de la population laborieuse des pays où elles sont au pouvoir et d'autant plus la spoliation et l'oppression des minorités nationales ou des peuples sous leur joug. La bureaucratie du Kremlin en fournit un exemple éclatant : elle a transformé l'URSS en nouvelle prison des peuples. Les accords contre-révolutionnaires de Yalta et Potsdam ont fait tourner la roue de l'histoire en arrière en partageant l'Allemagne et l'Europe entre l'impérialisme et la bureaucratie du Kremlin. Le Kremlin a fait de sa zone une zone de pillage et d'oppression. Sous le slogan de la "construction du socialisme dans un seul pays", les bureaucraties satellites ont réduit les pays où elles étaient au pouvoir à la faillite économique et financière. Aujourd'hui elles se font les fourriers de la pénétration impérialiste et de la restauration capitaliste là où le capital avait été exproprié.

A l'évidence, l'unification économique et politique de l'Europe et la construction du socialisme sont politiquement des synonymes. L'unification économique et politique de l'Europe donnera une nouvelle et fantastique impulsion au développement des forces productives sans lequelle on ne saurait construire le socialisme. Mais donner une nouvelle et fantastique impulsion au développement des forces productives exige : l'expropriation du capital à l'ouest de l'Europe ; un mode de production dont le moteur soit la satisfaction des besoins sociaux et non plus la production et la réalisation de la plus value, le profit particulier ; l'orientation de la production selon un plan élaboré et réalisé sous le contrôle de la population laborieuse ; la liquidation à l'est des bureaucraties parasitaires dans les pays de l'est de l'Europe et en URSS ; la fin de l'exploitation économique et de l'oppression politique, sociale et nationale ; le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Alors, la voie sera ouverte à la seule façon dont peut être réalisée l'unité économique et politique de l'Europe : les Etats Unis Socialistes d'Europe.

Il n'y a pas une entité, même en devenir, qui serait "l'Europe du capital" ce qui sous-entend qu'il peut y avoir une Europe capitaliste unifiée, un capitalisme européen, un Etat bourgeois européen. Si le régime capitaliste, les bourgeoisies d'Europe étaient capables de réaliser, ce qu'il faudrait bien appeler les Etats Unis d'Europe, le capitalisme serait encore progressif et la révolution prolétarienne ne serait pas à l'ordre du jour : la classe ouvrière pourrait tout juste combattre pour des réformes. Tout au plus peut-on parler d'une Europe **des capitalismes**, dont la plupart et les plus importants, sont regroupés dans la CEE.

La réalisation des Etats Unis Socialistes d'Europe est la seule façon dont l'Europe peut être unifiée économiquement et politiquement. En Europe, révolution sociale contre les bourgeoisies, et révolution politique contre les bureaucraties parasitaires ont besoin d'une perspective politique commune, qui les unisse et réponde aux exigences objectives. Ce ne peut être que celle des Etats Unis Socialistes d'Europe. Opposer à la CEE, aux projets de fédérations et confédérations bourgeoises, à la faillite de la "théorie" stalinienne de la "construction du socialisme dans un seul pays", la perspective des Etats Unis Socialistes d'Europe, en faire un mot d'ordre, est indispensable. Mais il faut être clair :

Internationale dans son contenu, la lutte de classe du prolétariat est nationale dans sa forme. Le mot d'ordre des Etats Unis Socialistes d'Europe serait une duperie, une mystification, sans

le programme, la politique, le combat pour que dans chaque pays le prolétariat chasse du pouvoir la bourgeoisie, ou la bureaucratie parasitaire, détruise l'Etat bourgeois ou l'Etat bureaucratique, constitue l'Etat ouvrier à partir des conseils et fonctionnant selon les normes de la démocratie ouvrière. Il n'y a de combat pour les Etats Unis Socialistes d'Europe que si ce mot d'ordre, cet objectif, est intégré à la stratégie de lutte pour le Gouvernement Ouvrier et Paysan, à une politique de Front Unique des organisations ouvrières, partis et syndicats, politique qui comprenne un mot d'ordre gouvernemental tenant compte des organisations ouvrières existantes, de la situation politique et des relations réelles dans le mouvement ouvrier et la classe ouvrière. En d'autres termes, ce mot d'ordre doit être intégré à un programme d'action qui, partant des revendications et de l'état d'esprit des masses, conduit toujours à une même conclusion : la prise du pouvoir par le prolétariat.

Combattre pour les Etats Unis Socialistes d'Europe exige de lutter pour que les dirigeants des appareils syndicaux cessent de participer aux organismes mis en place par les Etats bourgeois afin d'enchaîner à leur régime les organisations syndicales, le mouvement ouvrier, la classe ouvrière. Ils doivent notamment rompre avec les organismes de participation que la CEE a constitué.

Combattre pour les Etats Unis Socialistes d'Europe : c'est dénoncer le pacte atlantique, le pacte de Varsovie, la CEE, le COMECOM, les accords de Yalta et de Potsdam, tous les accords inter-impérialistes et entre les impérialismes et les bureaucraties parasitaires ; c'est exiger la publication de tous les traités et accords internationaux, la fin de la diplomatie secrète ; c'est lutter pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; c'est intégrer au programme de tout gouvernement ouvrier et paysan qu'il décide de l'annulation de la dette étrangère, celle due au FMI et à d'autres organismes, celle due au cartel des banques privées (le club de Paris).

Le 15/5/1990

SOMMAIRE
C.P.S. n° 33 - 5 juin 1990

◆ DÉCLARATION DU COMITÉ POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER RÉVOLUTIONNAIRE (LA RECONSTRUCTION DE LA IVe INTERNATIONALE).....p. 1

◆ EDITORIAL.....p. 2

◆ SAINTE ALLIANCE POUR UN MAUVAISCOUP : LA LOI QUILES RÉFORMANT LES PTT EST ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....p. 6

◆ ADRESSE AUX DIRIGEANTS DES FÉDÉRATIONS CGT, CGT-FO, ET SUD DES PTT.....p. 9

◆ LA «GRANDE POLITIQUE CONTRACTUELLE» CONTRE LES ACQUIS OUVRIERS PREMIER BANC D'ESSAI : MAINTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL PRÉCAIRE.....p. 9

◆ ÉDUCATION NATIONALE.....p.13

◆ ÉLECTIONS EN EUROPE DE L'EST ET LEURS CONSÉQUENCES.....p.17
Première partie : Leur Europe unie.....p.26
Deuxième partie : Combattre pour les Etats Unis Socialistes d'Europe.....p.31

BULLETIN D'ABONNEMENT A "COMBATTRE POUR LE SOCIALISME"

10 NUMEROS : 70 FFR

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ - LOCALITE : _____

(Ecrire en caractère d'imprimerie. Merci)

Chèque à établir à l'ordre de : Stéphane JUST
Envoyer à : **Stéphane JUST - B.P. 154 - 92804 PUTEAUX CEDEX**

Directeur de la Publication : Stéphane JUST
Commission Paritaire n° 67187
n° I.S.S.N. : 0763790 X
Imprimerie Spéciale